



REPONSE AU FACTUM

INTITULÉ

“QUELQUES REMARQUES SUR L'UNIVERSITE-LAVAL

(*Novembre 1872*)”

PAR

LA RÉDACTION DU *Franc-Parleur*

MONTREAL

IMPRIMERIE “LE FRANC-PARLEUR,” 22, RUE ST-GABRIEL

1872



RÉPONSES AU FACTUM

INTITULÉ :

“ QUELQUES REMARQUES SUR L'UNIVERSITÉ-LAVAL

(*Novembre 1872*)”

En venant offrir une réponse au *Factum* de l'Université-Laval, nous voulons tout d'abord déplorer la nécessité où nous sommes de combattre sur un terrain fait, non pour être le théâtre de déplorables divisions, mais pour porter de grandes et nobles alliances.

En face des colères et des ombrages que suscite le projet d'une Université à Montréal, nous aurions voulu nous taire, et laisser l'Université-Laval l'emporter une fois de plus, par un triomphe facile.

Hélas ! nous ne pourrions le faire qu'en trahissant indignement les intérêts les plus sacrés de la jeunesse catholique, nous ne disons pas de *Montréal*, mais du *Canada entier*.

Puis, à côté d'*inexactitudes considérables*, il y a dans le plaidoyer de l'Université-Laval des prétentions qui, si elles s'affirmaient, sanctionneraient des principes subversifs, et notre silence serait alors une complicité coupable.

Nous ne sommes pas la société, mais nous en sommes membre, et à ce titre obligés à porter à tout le corps le concours de nos humbles services.

En présence d'une grande et noble cause mé-

connue par ceux-là même, qui devraient la défendre, nous ne pouvons ne pas élever la voix de la protestation.

Mais, comme c'est l'amour national qui appelle notre voix ; comme c'est à ce que notre pays renferme de citoyens les plus élevés, les plus nobles et les plus honorables que nous nous adressons en ce moment ; comme la cause que nous servons est forte de sa valeur et de son droit, nous parlerons sans passion, sans aigreur ; nous présenterons la vérité nue, sans réticence, sans détour : Ainsi nous tempèrerons un peu l'amertume qu'il y a à combattre des frères, et nous contribuerons, dans la mesure de notre faiblesse, à jeter quelques lumières certaines et vraies sur la grande question qui va bientôt concentrer toute l'attention de notre Honorable Chambre Législative.

I.

Nous prenons point par point le Factum de l'Université-Laval et nous lui opposons les raisons et les faits qui nous paraissent le renverser.

Le premier argument de l'Université-Laval se lit comme suit :

“ 1o. L'Université-Laval a été fondée par le Séminaire de Québec sur la proposition de Mgr. de Montréal et sur les instances réitérées de Mgr. l'Archevêque Turgeon et de tous les Evêques de la Province. Ce fait a été reconnu solennellement en 1863, par le douzième décret du troisième concile provincial, concernant l'Université-Laval, lu en session publique dans la Cathédrale de Québec.”

Oui, il a été reconnu que l'Université-Laval avait été fondée sur la proposition de Mgr. de Montréal, etc. Et la *Minerve* du 25 Novembre cite des extraits de lettres qui prouvent qu'à son origine toutes les espérances de la patrie reposaient sur cette Institution. Toutes les grandes voix de la société et de l'Eglise s'unirent pour saluer le berceau de cette création. Il y eut un concert d'actions de grâce qui se répercuta dans toutes les classes sociales. Il paraissait que ce qui commençait à Québec, sous les plus heureux auspices, allait répondre à tous les besoins d'une forte et vigoureuse jeunesse. Non-seulement les regards, mais les cœurs de tous les citoyens étaient tournés vers la jeune Université ; et ces regards, et ces cœurs, c'était l'espérance, l'espérance nationale dans ce qu'elle peut avoir de plus sacré et de plus divin !

D'où provenaient tant et de si grandes allégresses ? Pourquoi tant de bénédictions descendaient-elles, en un seul jour, sur l'Université-Laval ? Voici :

Cette institution devait recevoir dans son sein, pour parfaire, pour achever son éducation, toute la jeunesse canadienne qu'une instruction spéciale appelait à servir la patrie dans les grands emplois des professions libérales et dans les rangs de la milice sacrée du sanctuaire. Ceux qui chantaient, ceux qui célébraient, ceux qui bénissaient l'Université naissante, espéraient qu'elle ne tromperait pas, qu'elle ne frustrerait pas l'espoir public, mais qu'elle s'unirait toutes les forces vives de la haute Éducation, qu'elle s'attacherait tous les collègues, tous les corps professionnels enseignants, qu'elle abriterait dans son sein toute la jeunesse instruite ; en un mot, qu'elle serait vraiment, selon l'ex-

pression de Mgr. de Montréal, et que nous trouvons dans la *Minerve* du 25 courant : “ la Sorbonne de la Nouvelle-France. . . Et comme l’Université de la Métropole est celle de la Province, ON POURRAIT, CE ME SEMBLE, en faire une CEUVRE PROVINCIALE. ”

Eh bien ! nous le demandons, à VINGT ANS de distance, l’Université-Laval a-t-elle répondu à l’attente générale ? a-t-elle comblé les vœux de la nation ? a-t-elle réalisé les espérances du Canada ? a-t-elle été l’Université qu’on souhaitait ? Mgr. de Montréal, qui le premier a eu l’idée de cette création, peut-il aujourd’hui lui rendre le témoignage qu’elle a été la *Sorbonne de la Nouvelle-France* et l’*Université catholique des Provinces Britanniques de l’Amérique du Nord* ? Tous les Evêques qui ont signé la supplique à Rome, en Mai 1852, peuvent-ils dire que l’Université-Laval a rempli la mission qu’ils en attendaient ? Si Nos Seigneurs les Evêques de 1863 pouvaient se réunir aujourd’hui dans la Cathédrale de Québec, croit-on qu’ils proclameraient que l’Université-Laval a comblé leurs vœux ?

Dans la pensée des Evêques qui ont fait la supplique, à Rome, en faveur de la création de l’Université-Laval ; dans la pensée de Mgr. de Montréal, qui le premier a eu l’idée de cette création ; dans la pensée de tous ceux qui ont salué avec enthousiasme le berceau de cet Etablissement, l’Université-Laval devait-elle se borner à donner ses soins à quelques élèves ? Devait-elle s’aliéner presque tous les collèges classiques et toutes les écoles de *Droit* et de *Médecine* ? Devait-elle faire que, pendant des années et des années, plus de TROIS CENTS JEUNES CANADIENS CA-

THOLIQUES fussent condamnés à *fréquenter* ou des UNIVERSITES PROTESTANTES, ou des Ecoles affiliées à ces Universités ?

Et pourtant, n'est-ce pas là ce qui est arrivé, ce qui arrive encore en ce moment ?

Comptons le nombre de catholiques qui fréquentent l'*Université McGill*, le *Bishop's College*, le *Collège Canadien de Médecine de Montréal*, lequel est affilié à l'*Université Victoria de Cobourg* ; qu'on énumère tous les étudiants en Droit qui, à Montréal, à St. Hyacinthe, à Sorel, à Trois-Rivières etc., ne fréquentent aucune Université ; qu'on ajoute à ce chiffre le nombre de jeunes étudiants aspirant à la Médecine et au Droit, qui, dans le *diocèse et la ville même de Québec*, ne veulent pas fréquenter l'Université-Laval, qu'on fasse ce calcul, et qu'on dise si, à l'heure qu'il est, l'Université-Laval donne ses soins à plus d'un huitième de la jeunesse catholique et instruite ?

L'Université dans son Factum évoque les échos du passé ; elle rappelle les grandes voix qui saluèrent son apparition ; elle nous redit les encouragements dont elle fut l'objet ; elle raconte les espérances qui se cramponnèrent à son jeune berceau ! Et c'est en face de ces espérances frustrées, de ces encouragements méconnus et de ces grandes voix trompées ; c'est en face de sa mission, de sa fin, de son but manqué misérablement, qu'elle ose invoquer le témoignage d'un passé, plein de bienveillance, de sollicitude pour elle, d'un passé qu'elle semble avoir pris plaisir à tromper, d'un passé qu'elle a payé par vingt ans d'ingratitude : ingratitude envers l'Evêque de Montréal, à qui elle doit en grande partie d'avoir vu le jour et qu'elle priva continuellement du secours qu'il lui demandait de porter à la jeunesse ins-

truite de son diocèse ; ingratitude envers les autres Evêques de la Province, qui signèrent la supplique au St. Père, qui approuvèrent sa fondation et qu'elle ne se gêna cependant pas d'éliminer de toute ingérence dans sa direction ; ingratitude envers tous les collèges, qui l'accueillirent avec amour et qu'elle mit dans la cruelle nécessité de ne jamais profiter des avantages qu'elle devait et pouvait leur offrir ; ingratitude envers les corps professionnels enseignants, qui voulurent se joindre à elle et qu'elle rejeta toujours avec une hauteur pleine d'un égoïste dédain ; ingratitude envers la jeunesse catholique, qui prêta son nom et ses espérances, tant à Rome qu'à Londres pour l'octroi d'une charte et qu'elle obligea pour ainsi dire à ne la pas fréquenter ; ingratitude envers le Canada et envers l'Eglise, qui lui confièrent la plus belle mission et qu'elle trompa d'une façon déplorable.

Certes, la patrie est grande et vaste ; ses enfants sont nombreux ; ceux d'entre les siens qui réclament le secours d'un enseignement universitaire forment un bataillon considérable ! Eh bien ! qu'on regarde, qu'on observe la sphère dans laquelle l'Université-Laval exerce, depuis vingt ans, son action et qu'on dise si cette action est véritablement *provinciale* ?

Au lieu donc de venir rappeler ce que N. N. Seigneurs les Evêques ont fait pour elle et de l'invoquer pour trouver grâce devant l'opinion publique, que l'Université-Laval vienne se jeter aux pieds de l'Episcopat, des collèges, des écoles professionnelles et de la jeunesse ; qu'elle confesse en toute humilité qu'elle a gaspillé tout le bien, toutes les espérances, toutes les approbations, toutes les bénédictions, tous les encouragements

qui sont descendus sur son berceau ; qu'au lieu de demander d'occuper seule la place d'honneur au banquet de la patrie, qu'elle sollicite le pardon de ses fautes, et la patrie aura pitié de son repentir ; elle lui pardonnera d'avoir frustré l'espoir public et elle l'aidera à reconquérir l'estime générale que vingt années d'ingratitude lui ont fait perdre.

Loin donc d'invoquer des témoignages d'espérance et d'encouragement auxquels elle n'a pas répondu, l'Université devrait, puisqu'elle veut trouver grâce devant l'opinion publique, ne pas rappeler ce qu'on a fait pour elle et ce dont elle a si peu profité pour le bien commun.

II

Le second argument de l'Université-Laval se lit de la manière suivante :

“ 2o. L'Université-Laval, conformément au
“ désir du gouvernement civil, a été établie et
“ constituée pour toute la Province ecclésiastique
“ de Québec avec l'approbation, donnée en con-
“ naissance de cause, de NN. SS. les Evêques.
“ Rien n'a été fait à l'insu des Evêques et en par-
“ ticulier de Mgr. de Montréal, comme on peut le
“ voir dans les pièces justificatives d'un volumi-
“ neux mémoire publié en 1852. Les vues du
“ Séminaire et le projet de charte leur ont été
“ communiqués dès le commencement et ont reçu
“ leur approbation. Les divers réglemens con-
“ cernant les attributions des officiers, l'ensei-
“ gnement, la discipline, etc., leur furent égale-
“ ment communiqués et reçurent leur approbation,
“ sauf quelques modifications proposées par Mgr.
“ de Montréal et adoptées par le Conseil. Les
“ divers mandemens publiés par NN. SS. l'Ar-

“ évêque de Québec, et les Evêques de Montréal, de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières, recommandent tous l'Université-Laval comme une œuvre à la fois religieuse et nationale. Tous supposent que c'est une œuvre commune et véritablement provinciale. ”

“ *L'Université Laval a été établie et constituée pour toute la Province Ecclésiastique de Québec, avec l'approbation, donnée avec connaissance de cause, de NN. SS. les Evêques.* ” C'est vrai.—Comme l'Université-Laval était alors la seule université catholique du Canada, elle pouvait, d'après le bénéfice de sa *charte*, donner des diplômes et conférer des degrés, etc., à tous les jeunes gens de la Province, et c'est en cela qu'elle était *une œuvre provinciale*. Mais qu'elle dût être, *comme elle le prétend aujourd'hui*, la seule et unique Université catholique dans la Province Ecclésiastique, c'est faux, entièrement faux. Jamais les Evêques *n'eurent connaissance de cette cause*. Ce qui était à la connaissance des Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, lorsqu'ils ont donné leur approbation à l'Université-Laval, c'est que cette Université n'avait point la PRÉTENTION D'ACCAPARER le MONOPOLE DU HAUT ENSEIGNEMENT; qu'au contraire, SON UNIQUE BUT ÉTAIT D'OBTENIR LE COMMENCEMENT D'UNE UNIVERSITÉ EN S'Y PRENANT DE FAÇON A OBTENIR UNE FOIS CE QUI POURRAIT ÊTRE OBTENU PLUS TARD POUR D'AUTRES MAISONS. Voilà ce que Mgr. l'Archevêque disait aux Evêques, à l'Evêque de Montréal, le 27 Avril, 1852, alors qu'il engageait les Evêques à l'aider pour obtenir de Rome et du Gouvernement impérial la permission d'instituer “ Laval. ” Voilà ce que nous trouvons dans les *volumineux mémoires* invoqués aujourd'hui par l'Université-Laval. A la page 2,

trente-cinquième ligne d'un mémoire fait en Octobre, 1864, nous lisons ce qui suit :

“ Mgr. l'Archevêque écrivait à Mgr. de Montréal, le 27 Avril, 1852 :

“ LE SÉMINAIRE NE PRÉTEND POINT ACCAPARER LE
“ MONOPOLE DU HAUT ENSEIGNEMENT; ET SON
“ UNIQUE BUT EST D'OBTENIR LE COMMEN-
“ CEMENT D'UNE UNIVERSITÉ, EN S'Y PRENANT DE
“ FAÇON A OBTENIR UNE FOIS CE QUI POURRA ÊTRE
“ OBTENU PLUS TARD POUR D'AUTRES MAISONS. ”

Telle est la *connaissance de cause* qu'avaient NN. SS. les Evêques lorsqu'ils ont signé la supplique au St. Siège et lorsqu'ils ont approuvé l'Université-Laval !

Le 4 Juin 1859, le Supérieur du Séminaire de Québec, Recteur de l'Université-Laval, écrivait à Mgr l'Archevêque une lettre, dont nous faisons un extrait et qui prouve que l'Université-Laval n'a jamais cru qu'elle avait le droit d'exister seule. C'est la page 52, vingt-quatrième ligne du *volumeux mémoire* de l'Université Laval pour 1862, qui nous fournit cet extrait :

“ Mais l'établissement d'une seconde Univer-
“ sité, qui serait aujourd'hui (4 Juin 1859)
“ prématuré *deviendra avant bien des années UTI-*
“ **LE ET MÊME NÉCESSAIRE**, d'autant plus
“ que *nous n'avons pas l'intention de faire de la*
“ *nôtre* LE RENDEZ-VOUS D'UNE JEUNESSE ~~BIEN~~ **NOY-**
“ **BREUSE**. Nous savons trop ce qu'ont toujours été
“ **CES GRANDES REUNIONS DE JEUNES**
“ **GENS**, pour vouloir que le nombre des élèves
“ de chacune de nos facultés de Médecine et de
“ Droit dépasse de beaucoup la centaine. *Un peu*
“ *de patience donc* et **LE TOUR DE MONTREAL**
“ **VIENDRA, NON SEULEMENT SANS IN-**

“ CONVENIENT POUR PERSONNE, MAIS
“ POUR LE PLUS GRAND AVANTAGE DE
“ TOUS. ”

Il y a douze ans que cette lettre a été écrite ; Montréal a eu un peu de patience, son tour est venu non seulement sans inconvénient pour personne, mais pour le plus grand avantage de tous ; l'Université a peur des grandes réunions de jeunes gens, or il y a à Montréal plus de cinq-cents élèves, et Montréal, à l'instar de Rome, de Louvain, etc., ne craint pas les grandes réunions de jeunes gens ; donc, que l'Université-Laval, si elle est conséquente avec elle-même, laisse Montréal qui a eu un peu de patience, AVOIR SON TOUR POUR LE PLUS GRAND AVANTAGE DE TOUS !

Quand donc l'Université-Laval, par le deuxième point de ses “ Quelques Remarques ” veut établir qu'elle est de fait et de droit, l'Université Provinciale, elle oublie ce qu'elle sait et ce que le public n'a pu oublier. C'est le moins que nous puissions dire.

Elle veut être l'Université provinciale, et elle ne veut pas recevoir plus d'une centaine d'élèves ! Que veut-elle donc que deviennent les cinq à six cents autres jeunes catholiques qui réclament, eux aussi, l'enseignement universitaire ?

Elle veut être la seule Université, et dès 1859, elle annonçait que bientôt Montréal aurait son tour ; que la chose serait non-seulement utile, mais même nécessaire. Elle veut exister seule, et l'Archevêque qui la fonda, obtint le concours des autres Evêques en leur assurant que ce qu'il demandait pourrait être obtenu plus tard par d'autres maisons ! Tout cela est bien étrange !

Mais comment se fait-il que l'Université-Laval, voulant devenir une Université Catholique Pro-

vinciale, ait éliminé Nos Seigneurs les Evêques de sa direction ? L'Université a consulté les Evêques pour obtenir d'elle les recommandations nécessaires à sa création et à ses premiers commencements, puis, après ?... elle ne les a plus consultés, elle s'est même refusée à recevoir leurs observations. A une *assemblée provinciale*, elle leur a demandé une recommandation, un certificat, mais, un Evêque du Haut Canada, ayant rappelé que l'Université ne tenait aucun compte des Evêques suffragants, l'assemblée, malgré les instances de Mgr. l'Archevêque, refusa net le certificat demandé.

L'Université-Laval se prétend Université Provinciale, la seule ayant droit à une place sous le soleil du Canada. Mais qui donc lui a confié ce droit ? Est-ce sa charte ?—Qu'elle l'exhibe alors ! Sont-ce les Evêques ? Qu'elle fasse connaître cette pièce de l'Episcopat Canadien ? Est-ce Mgr. l'Archevêque qui la fonda ? Qu'elle détruise la lettre dans laquelle cet Archevêque établit le contraire. Est-ce Elle-même ?—Alors, qu'Elle déchire ses déclarations antérieures, qu'elle devienne possible et qu'elle élargisse ses entrailles, qu'elle cesse d'avoir peur des *réunions nombreuses de jeunes gens* !

Ainsi réduit à la plus simple expression de la vérité des faits, que devient le deuxième point du Factum de l'Université-Laval ? Nous le demandons à tout esprit rationnel !

III.

Arrivons au troisième point des " Quelques Remarques," que voici :

“ 30. Le Séminaire de Québec, encouragé par
“ cet accord général, a fait de très-grandes dé-
“ penses pour mettre l’Université-Laval sur un
“ pied capable de faire honneur à la Religion, et de
“ répondre aux vues des autorités ecclésiastiques
“ et civiles qui l’ont engagée dans cette entrepri-
“ se. En jetant un coup-d’œil sur les trois vas-
“ tes édifices que le Séminaire a fait construire ;
“ en parcourant les musées, les collections de
“ toutes sortes, la bibliothèque, etc., on se con-
“ vainera aisément que le Séminaire de Québec a
“ consacré à cette œuvre au-delà de trois cent
“ mille piastres (\$300,000), indépendamment
“ d’une somme annuelle d’environ douze mille
“ piastres consacrée, en sus des revenus, au main-
“ tien de l’établissement. Il est évident que ja-
“ mais le Séminaire de Québec n’aurait consenti à
“ ces énormes dépenses s’il n’eût compté sur l’appui
“ de tous les catholiques de la Province. Les ins-
“ tances réitérées qui lui ont été faites, et les en-
“ couragements qui lui ont été donnés par ceux-
“ là mêmes qui les avaient faites, renfermaient
“ donc, de droit rigoureux, un engagement impli-
“ cite de ne pas élever contre l’Université-Laval
“ une compétition ruineuse.”

L’Université a fait de grandes dépenses et des sacrifices généreux, très-généreux !—Qui songe à le lui contester ? Elle aurait pu en faire moins, personne ne lui en fait un crime.

Quand le Gouvernement lui offrit une subvention, elle la refusa ; c’était son droit.

Ce qui n’était pas son droit, ce qu’elle ne pouvait point, c’était de faire tous ces sacrifices en vue d’empêcher les autres de jouir des bienfaits de l’enseignement universitaire, surtout lorsque, en accomplissant ces sacrifices, elle affirmait que

les autres *auraient leur tour* et que son intention était de n'avoir jamais *qu'une centaine d'élèves*.

L'Université n'a-t-elle montré un si beau dévouement, que pour acheter la faveur de **MONOPOLISER LE HAUT ENSEIGNEMENT** ? Il y a à Montréal et ailleurs *des centaines de jeunes gens* qui, par toutes les voix de leur intelligence et de leur cœur, sollicitent l'éducation universitaire ; or, l'Université-Laval, *qui a peur des réunions nombreuses de jeunes gens*, ne veut pas avoir plus d'une centaine d'élèves : donc, ces centaines de jeunes gens ne pourront fréquenter l'Université-Laval. Mais l'Université-Laval, à cause des sommes immenses qu'elle a dépensées pour son institution et son maintien, demande que, par la création d'une autre Université, on ne lui fasse pas une *compétition ruineuse* : donc, ces centaines de jeunes gens seront privés, éternellement privés, des bienfaits de l'enseignement universitaire.

Sait-on quel est, dans les circonstances actuelles, le dernier mot du troisième point du *factum* de l'Université ?—Voici : L'Université a fait de grands sacrifices pour la haute éducation de la jeunesse catholique ; or, il y a des centaines de jeunes catholiques qui ne peuvent profiter de ces sacrifices, puisque l'Université ne veut pas les recevoir tous ; donc, ces centaines de jeunes gens, attendu que l'Université n'a pas cru urgent de leur appliquer le fruit de ses immenses sacrifices, ne jouiront jamais de l'éducation universitaire.

Et puisque la question d'une Université à Montréal va se présenter devant les Chambres, nous demanderons à nos représentants, si, en face du pressant besoin d'une Université que la jeunesse ressent, ils peuvent décider que l'Universi-

té-Laval, faite pour une centaine d'élèves seulement, reste la seule et unique Université catholique pour toute la Province ?

Mais si l'Université-Laval, au nom de ses sacrifices, a le droit d'empêcher la fondation de l'Université de Montréal, tel Collège, au nom de ses sacrifices, n'a-t-il pas le droit d'empêcher la fondation d'un tel autre Collège ? Tel manufacturier n'a-t-il pas le droit d'empêcher l'établissement de tel autre manufacturier ? Telle Banque, l'établissement de telle autre Banque ? Telle société, de telle autre société ? etc., etc., etc.

Nous le demandons ; que deviendrait le progrès si un tel principe venait à l'emporter, à triompher ? Il y aurait du monopole et pas de concurrence ; c'est-à-dire que rien ne serait possible, et qu'il faudrait, bon gré, mal gré, se résigner à ne plus avoir sa place sous le soleil bienfaisant du droit, de la justice et de la vraie liberté ! Les fortunes par milliers sombreraient, les grandes ressources commerciales et industrielles seraient anéanties et les intelligences s'abîmeraient, par phalanges pressées, dans la nuit grossière de l'ignorance. Il y aurait une résurrection de la sauvagerie, et tout cela serait, nous supposons, infiniment heureux !

IV

Dans le quatrième et cinquième point de son *Factum*, l'Université-Laval parle des démarches faites en 1862, et en 1865 auprès du St. Siège, pour l'établissement d'une Université à Montréal et du refus du St. Siège d'accéder à cette demande.

Ce qui appert par ces deux réponses de Rome ce n'est pas ce que l'Université veut aujourd'hui faire croire au public.

En effet, Rome n'a jamais dit que l'Université-Laval devait être la seule Université catholique en Canada ; Rome n'a jamais dit que ce qui n'étaient pas expédient en 1862 et en 1865 ne le serait pas plus tard, en 1872, par exemple ; au contraire, si les Messieurs de Laval veulent bien s'en donner la peine, ils se rappelleront qu'en 1865 Rome a écrit : *Non expedire* parce que l'Université avait promis de faire de son mieux pour se rallier les *Colléges, classiques, les Ecoles de Droit et de Médecine* et *d'attirer la jeunesse Catholique*. Elle avait demandé quelques années pour exécuter cette grande œuvre, et Rome avait dit à Mgr l'Évêque de Montréal : *Attendez : "Non expedire."*

Il y a de cela sept années, et l'Université-Laval n'a rien fait de la grande œuvre promise ; les *Colléges, les Ecoles de Droit et de Médecine, et les sept-huitième de la jeunesse catholique* ne se sont pas senti portés vers "Laval." Les écoles qui devaient profiter de la soi-disant Université Catholique Provinciale, se sont affiliés à des Universités protestantes. Rome avait dit : "*Non expedire,*" mais à une condition ; or, cette condition n'a pas été remplie et voici, qu'en conséquence, le même Cardinal qui a prononcé le "*Non expedire*" dit maintenant "*Expedire.*"

"Après, dit Monseigneur de Montréal dans sa lettre à Mgr. l'Archevêque de Québec, en date du 21 Novembre 1872, "après que l'on m'eût intimé la conclusion finale de la Sacrée Congrégation à ce sujet, je demandai à *Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande*, s'il me serait

PERMIS DE REVENIR A LA CHARGE

“ dans le cas où arriveraient les fâcheux résultats
“ que j’avais signalés, Son Eminence me répondit
“ que j’AURAIS LA-DESSUS TOUTE LIBER-
“ TÉ.

“ Profitant de cette déclaration de l’homme
“ éminent qui est à la tête du tribunal qui avait
“ jugé cette grave affaire, j’ai informé Son Emi-
“ nence que nos étudiants en droit et en médecine
“ étaient entre les mains des Universités protes-
“ tantes, qui leur conféraient les degrés académi-
“ ques auxquels ils tiennent pour n’être pas ré-
“ duits à un état d’infériorité. Interrogé si on
“ pouvait les abandonner, pendant que nos Avoc-
“ ats et nos Médecins, justement effrayés des
“ dangers que courent pour leur foi ces jeunes
“ gens, nous demandaient notre concours pour
“ leur procurer, par l’établissement d’une Univer-
“ sité à Montréal, le secours dont ils ont besoin,
“ pour que les principes religieux et vraiment ca-
“ tholiques se conservent et se propagent parmi
“ eux, pour le salut de leurs enfants et l’honneur
“ de leur profession ; Son Eminence a répondu
“ que non seulement on pouvait, mais que sans
“ aucun doute on devait insister pour obtenir
“ cette Université. Il s’est même chargé de pré-
“ senter au St. Père, et d’appuyer de son influence
“ auprès de Sa Sainteté, la supplique que l’on
“ mettrait entre ses mains, pour en faire la de-
“ mande.”

Le Factum de l’Université-Laval dans ses nu-
méros quatre et cinq fait le raisonnement sui-
vant :

Il ne faut pas vouloir ce que Rome ne juge pas
expédient, or, en 1862 et en 1865, Rome n’a pas
jugé expédient une Université à Montréal : donc
la chambre législative ne doit pas permettre une
Université à Montréal.

Maintenant que l'Université-Laval à lu la lettre de Mgr de Montréal, comme l'Université est animée d'un grand respect pour tout ce qui vient de Rome, elle doit remplacer son premier syllogisme par le suivant :

Il faut vouloir ce qu'à Rome on juge expédient ;

Or, le Président de la Sacrée Congrégation, qui est de Rome, juge qu'il est expédient d'avoir une Université à Montréal, qu'il faut *insister* pour l'obtenir : donc la chambre législative doit accorder une Université à Montréal.

Si cet argument ne prend pas, c'est que l'article de la " Civiltà Cattolica " touchant, " *Le Libéralisme Paquet* " a diminué chez les MM. de Laval la confiance et le respect qu'il faut avoir pour ce qui vient de Rome ! Mais nous espérons bien qu'il n'en est rien.

En attendant, que l'Université-Laval, qui paraît bien, si on en juge par le quatrième et le cinquième point de son Mémoire, disposée à s'appuyer sur Rome, médite sur le fait, qu'en 1872, le *Président de la Propagande* a changé son : *Non expedire* en un : *Expedire* !

V

Dans le sixième point de son Factum, l'Université-Laval rappelle qu'en 1870, elle a proposé d'établir *une espèce* de Succursale à Montréal ; mais que pour une raison ou pour une autre on n'a jamais daigné lui répondre.

L'Université-Laval veut donc enfin condescendre jusqu'à offrir une Succursale aux Ecoles de Droit et de Médecine de Montréal ! Malheureusement, pour plusieurs raisons, personne des intéressés ne

veut de cet arrangement. La raison capitale, celle qui l'emporte sur toutes les autres, c'est que les conditions posées par l'Université-Laval ne sont pas acceptables.

D'abord, l'Université veut nommer, elle-même, tout le personnel du corps enseignant ; c'est-à-dire qu'elle veut, quand bon lui semblera, imposer les professeurs de son choix. En sorte que les professeurs actuels du Collège Canadien de Médecine, s'ils consentaient à cet arrangement, pourraient très bien, dès le lendemain de ce pacte néfaste, être invités à céder leur place à d'autres ! Il est vrai que, pour la nomination des professeurs, on consultera, dit-on, la faculté intéressée. On consultera, et si le résultat de la consultation ne rencontre pas les vues du conseil universitaire, qu'advient-il ? La réponse qui n'est pas écrite, est faite d'avance : on passera outre.

On assure encore que " la direction religieuse des élèves sera laissée toute entière à la sollicitude de l'Évêque de Montréal, qui y pourvoira de la manière qu'il jugera convenable." Mais, si c'est le Conseil Universitaire qui nomme les professeurs et que l'Évêque n'ait aucun contrôle sur cette nomination, à quoi se bornera la direction religieuse de l'Évêque ?

L'Université, par la nomination des Professeurs, contrôlera l'enseignement ; et l'enseignement, dans une Université, n'est-ce point la bonne moitié de la chose religieuse ? En définitive l'Université donnera à Montréal le même enseignement qu'à Québec ; or l'enseignement qu'elle donne à Québec est erroné sous plus d'un rapport, comme on pourra s'en convaincre en lisant l'article signé *Luigi* et qui se trouve à la fin de ce *mémoire* : donc, l'enseignement que nous offre

l'Université est inacceptable, et Montréal n'en veut pas. Donc l'Université se méprend grossièrement sur le sens et la portée des mots, lorsqu'elle vient nous affirmer que Mgr. l'Evêque de Montréal aura la direction de la chose religieuse dans cette Succursale de Laval, dont l'enseignement sera tout ce que voudra Québec et rien de ce que voudra Montréal.

L'Université dans son Factum se plaint de ce que Montréal n'ait pas répondu à ses offres de 1870. Elle va même jusqu'à ajouter qu'on n'a pas même daigné discuter. Cependant, Mgr. l'Archevêque, dans sa lettre du 23 Novembre à M. le Recteur de l'Université-Laval, rappelle une conversation privée avec Mgr. de Montréal dans laquelle, paraît-il, ce dernier " aurait fait quelques objections sur le projet en question, mais plutôt pour PROVOQUER UNE DISCUSSION à ce sujet que comme une réponse définitive."

Nous ne savons si ce dernier avancé de Monseigneur l'Archevêque est exact ; il faut ou croire le Factum de l'Université ou Monseigneur l'Archevêque. Or, en présence de la solidarité qui existe entre Monseigneur l'Archevêque actuel et l'Université, nous ne pouvons opter pour l'un plutôt que pour l'autre, car nous avons le même degré de confiance dans l'un que dans l'autre de ces témoignages contradictoires. D'ailleurs, que Montréal ait répondu ou ne l'ait pas fait ; qu'il ait voulu discuter ou qu'il ne l'ait pas voulu, cela n'ajoute rien à la chose.

Comme Mgr. de Montréal le faisait observer à Mgr. l'Archevêque, dans sa lettre du 21 Novembre 1872, (observation qui n'a pas été contredite :)
" *L'Evêque demeurerait aussi étranger dans la Succursale que l'Université consentait à faire à Mont-*

réel, qu'il l'est au Corps Universitaire, qui est à Québec. Montréal n'a que faire d'une Succursale d'où l'Evêque diocésain est éliminé. Voilà toute l'histoire.

A différentes reprises, Montréal a désiré conclure un arrangement avec l'Université-Laval ; deux fois le *Collège canadien de Médecine* a fait des démarches dans ce but et le Conseil Universitaire de Laval n'a rien voulu entendre, rien voulu démordre de ses prétentions outrées. Apprenant en 1870 que Montréal allait tenter un grand effort pour se procurer l'enseignement universitaire, Laval vient et fait des offres ; mais toujours dans le même esprit étroit qu'on lui connaît. Non-seulement elle veut nommer les professeurs, mais elle exige que les professeurs de Montréal, que Montréal sera invité à *payer*, ne reçoivent pas des salaires plus élevés que ceux de Québec ! Pourquoi cette dernière condition ? Laval aurait dû ajouter pour condition *sine qua non*, que les professeurs de Montréal, n'enseigneraient pas mieux que ceux de Québec ! Il est vrai que dans l'ensemble de ses conditions, l'Université Québécoise avait pris ses précautions à ce sujet !!!

Qu'on s'étonne maintenant que Montréal ne veuille pas de la Succursale de "Laval" ! Qu'on s'étonne de ce que Montréal ne se soit pas donné la peine de répondre aux offres de Québec.

Pour une multitude de bonnes raisons, Montréal ne veut pas de la Succursale offerte par l'Université-Laval. Or, quand Montréal ne veut pas, qui peut contraindre cette ville ? Tant que Montréal n'aura pas perdu sa liberté, Montréal aura le droit de refuser la Succursale offerte par Québec.

Tant que Montréal comptera dans les forces vives de la nation, Montréal pourra exiger qu'on satisfasse ses légitimes intérêts.

Nier ces conclusions, serait nier le bon sens, la justice, l'équité et le droit des gens.

VI.

Le Factum de l'Université-Laval se termine par quatre lettres venues de Sa Grâce l'Archevêque de Québec et de Leurs Grandeurs NN. SS. les Evêques d'Ottawa, de St. Hyacinthe et de Rimouski.

Ces lettres ne sont pas des actes d'autorité ecclésiastique ; de plus, elle sont du domaine de la publicité ; enfin, elles viennent prendre part à un débat public ; nous pouvons donc les aborder sans crainte, et en parler librement, sans faire attention aux signatures qu'elles portent. Ce ne sont pas les personnes qui les ont écrites que nous attaquons, mais ce sont les idées et les principes qu'elles renferment.

Tout d'abord, nous croyons que l'Université-Laval, en donnant la publicité à ces lettres, s'est permis de les tronquer. Nous sommes d'autant mieux autorisés à faire une pareille supposition, que nous venons d'apprendre, avec tout le Canada, que l'Université a pris la liberté de faire disparaître de son Factum la lettre de Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières. Quand, dans un débat de la gravité de celui qui occupe en ce moment l'opinion publique, on est capable de supprimer entièrement des pièces de la plus haute importance, ma foi ! on ne doit pas se faire de scrupule d'en morceler, d'en tronquer certaines autres. Qui supprime le tout, peut supprimer la partie, car

le tout est plus grand que la partie, et la partie plus petite que le tout. D'ailleurs, qu'on écoute nos raisons et on jugera.

La sentence de 1865 du St. Siège était connue lorsque Mgr d'Ottawa, à l'instar de Mgr de Kingston, demanda et obtint une *Charte Universitaire* pour le collège *St. Joseph* de sa ville épiscopale ; et Mgr d'Ottawa, qui a assisté aux origines de l'Université-Laval, devait connaître les droits réels ou faux de cette Université à exister seule dans la Province ecclésiastique de Québec.

Cela étant, la lettre de Mgr d'Ottawa, telle que publiée par le *Factum* de l'Université, n'est pas possible : elle serait même injurieuse au caractère de haute franchise et de grande respectabilité du digne et vénérable prélat.

Nous la reproduisons ci-après, non telle que la donne le *Factum* mais telle qu'elle devait être.

Ce qui est entre parenthèses et souligné est ce qu'elle devait vraisemblablement contenir.

“ Ottawa, 7 Novembre 1872.

“ Monsieur le Recteur,

“ Vous me demandez, dans la lettre que vous m'avez
“ écrite en date du 5 novembre 1872, de vous faire con-
“ naître mon sentiment par rapport à l'établissement
“ d'une nouvelle Université dans la Province de
“ Québec.

“ Je crois, M. le Recteur, que vous êtes en droit,
“ après avoir fait tous les sacrifices que vous n'avez pas
“ craint de vous imposer, de réclamer auprès du Gouver-
“ nement pour que vos droits ne soient pas sacrifiés ; —
“ (*La chose pourtant sera difficile, et il ne faudra rien*
“ *moins que toute votre habileté pour y arriver ; car, vos*
“ *droits ne sont pas tellement certains et irréfragables*
“ *qu'on ne puisse compter sans eux, ainsi que j'ai eu*
“ *l'honneur et l'avantage de le faire lors de l'octroi de la*

“ *Charte Universitaire pour mon collège de St. Joseph.* A
“ *propos, je vous remercie de n'avoir pas pensé dans le*
“ *temps à vos prétentions d'aujourd'hui ; non que j'eusse*
“ *pu en souffrir ; car il m'eût été facile de prouver que*
“ *d'autres universités catholiques étaient possibles à côté*
“ *de la votre, même à Ottawa c'est-à-dire dans la Province*
“ *Ecclésiastique de Québec, mais parce que vos réclamations*
“ *eussent pu soulever entre vous et moi des contestations et*
“ *des disputes, toutes choses que je n'aime que peu ou*
“ *point.*) Et il me semble de plus qu'après la sentence
“ qui a été portée à Rome et qui n'a pas été révoquée, qui
“ maintient les droits de l'Université-Laval à exister
“ seule, il n'est pas permis à de bons catholiques d'oppo-
“ ser directement ou indirectement une décision qui
“ doit être respectée et suivie du moins jusqu'à révoca-
“ tion. (*A moins que l'on n'envisage la chose comme j'ai*
“ *cru pouvoir le faire moi-même dans le temps, lors de l'oc-*
“ *troi d'une Charte Universitaire pour mon Collège St.*
“ *Joseph, en dépit de la sentence du St. Siège en 1865, sans*
“ *cesser pour cela d'être bon catholique ; c'est-à-dire*
“ *se pourvoir d'abord ainsi, que le St. Siège en a*
“ *plusieurs fois exprimé le désir, auprès du Pouvoir Civil ;*
“ *aplanir tous les obstacles, de façon que le St. Siège ne*
“ *voie aucune difficulté à permettre ce qu'il a d'abord*
“ *cru n'être pas expédient.*) Voilà M. le Recteur, mon
“ humble opinion ; vous pourrez en faire l'usage qui
“ vous paraîtra convenable.

“ Je suis, Monsieur le Recteur,

“ Votre très-humble serviteur,

“ JOSEPH EUGENE, Ev. d'Ottawa,”

Cette lettre de Mgr. d'Ottawa aurait dû ou de-
vait nécessairement être conçue en ces termes ou
à peu près. Comment, en effet, supposer qu'un
Evêque, sachant des droits légitimes à l'Univer-
sité-Laval d'exister seule, se serait permis de vio-
ler ces droits en érigeant une autre Université
dans la Province de Québec ? Comment croire
qu'un Evêque, convaincu absolument que la sen-

tence du St. Siège, en 1865, interdit à de bons catholiques la faculté d'ériger d'autres Universités catholiques dans la Province ecclésiastique, se fût cependant permis de le faire, et ce, après 1865 et avec la pleine et entière connaissance du décret de Rome ?

On ne le peut supposer un instant, sans faire injure au caractère de cet Evêque. Aussi, loin de servir sa cause, l'Université, en publiant la lettre de Mgr. d'Ottawa, s'est nuï considérablement.

Chacun, en lisant cette lettre telle que publiée par le *Factum* de l'Université-Laval, se dira : " La lettre de Mgr. d'Ottawa prouve contre l'Université, puisque; malgré tout ce que cet Evêque dit *des droits de l'Université à exister seule et de la sentence du St. Siège*, lui, l'Evêque d'Ottawa, n'a pas laissé d'avoir une *Charte Universitaire pour son Collège St. Joseph*. Pauvre Université-Laval ! ne devait-elle pas trembler et rougir d'être ainsi obligée à mettre les écrits des évêques en flagrante contradiction avec leurs actes, à leur faire dire noir quand ils ont fait blanc. A coup sûr, si l'Université-Laval a la conscience de ses actes, elle court à un châtement prochain !

Et d'une !

La lettre de Monseigneur de Rimouski devait ou aurait dû être construite de la façon suivante :

" Evêché de St. Germain de Rimouski, 13 Nov. 1872.

" Monsieur le Recteur,

" Je m'empresse de répondre à votre lettre d'avant-
" hier en vous assurant que je verrais avec un extrême
" regret les droits de l'Université-Laval mis de côté, et
" ses immenses sacrifices rendus inutiles par la conces-
" sion que ferait notre Législature à d'autres institutions
" de la Province de Québec, du pouvoir de conférer des

“ degrés pour les catholiques. (*L'essentiel pour votre cause*
“ *M. le Recteur, est d'établir votre droit à exister seul, chose*
“ *qui me paraît assez difficile, si j'en juge par vos propres*
“ *mémoires que j'ai sous les yeux et qui établissent d'une fa-*
“ *çon irréfutable tout le contraire, et cela en vingt endroits*
“ *différents, par exemple à la page XXVII du mémoire de*
“ *1862 où vous affirmez que contrairement au dire de l'Evê-*
“ *que de Montréal, vous n'avez ni demandé ni obtenu une*
“ *Charte d'Université Provinciale ! Il me semble par là*
“ *entrer pleinement dans les vues du Saint-Siège, parce-*
“ *que les circonstances sous lesquelles Rome a donné*
“ *sa décision ne me paraissent pas changées. (Toutefois*
“ *avant que de vous servir de cet argument, il faudra bien*
“ *vous assurer si Mgr de Montréal n'a pas été autorisé,*
“ *d'une façon ou d'une autre, par le Cardinal Prefet de la*
“ *Propagande, à revenir de nouveau à la charge : cette*
“ *circonstance étant de nature à engager fortement la Lé-*
“ *gislation à favoriser la création d'une Université à*
“ *Montréal.)*

“ Vous pouvez faire de cette réponse l'usage que vous
“ jugerez à propos (*et qui est je pense de la tenir secrète,*)
“ M. le Recteur, et je vous prie d'agréer l'expression des
“ vœux bien sincères que je forme pour la prospérité
“ croissante de votre maison, et celle des sentiments af-
“ fectueux dans lesquels je me soucris, avec une haute
“ estime,

“ Votre tout dévoué serviteur,

“ † JEAN, Evêque de St. G. de Rimouski. ”

Mgr. de Rimouski sait que jamais l'Université Laval n'a été constituée *Provinciale*. De plus, il connaît assez Mgr de Montréal pour pressentir que le Vénérable Prélat est autorisé, par qui de droit, à revenir à la charge au sujet d'une Université ; donc Mgr. de Rimouski n'a pas dû écrire ce que le Factum de l'Université rapporte, sans avoir ajouté les restrictions et les explications que nous venons de signaler.

Sait-on ce que le public pense de la lettre de Mgr. de Rimouski telle que rapportée par le Factum de l'Université-Laval ? nous allons le dire en deux mots :

Ou Mgr de Rimouski sait que l'Université-Laval n'a jamais voulu être constituée Provinciale ou il l'ignore ; s'il le sait, pourquoi affirme-t-il qu'elle est Provinciale ? s'il ne le sait pas, pourquoi se permet-il d'intervenir dans un débat dont il ne connaît pas le point capital.

Ou Mgr de Rimouski croit que l'Evêque de Montréal est autorisé par qui de droit à revenir à la charge au sujet d'une Université à Montréal ; ou il ne croit pas que le Vénérable Prélat soit autorisé à le faire ; s'il ne le croit pas, il se trompe, et il parle sans connaissance de cause, puisqu'il est prouvé que dès 1865 le Cardinal Barnabo a donné cette autorisation ; s'il le croit, comment peut-il honnêtement et en conscience s'opposer à ce que l'Evêque de Montréal le fasse.

Donc, prise pour ce que le Factum la donne, la lettre de Mgr de Rimouski ne peut rien contre le projet d'une Université à Montréal, elle le favorise, voilà tout.

Et de deux !

Passons maintenant à la lettre de Mgr de St. Hyacinthe, et faisons toujours usage de la parenthèse :

“ St. Hyacinthe, 6 Novembre, 1872.

“ Monsieur le Recteur,

“ Si le Séminaire de Québec est toujours dans la dis-
“ position de diviser ses Facultés de Droit et de Médecine,
“ et d'établir des chaires pour l'enseignement de ces
“ deux branches à Montréal, selon que je crois qu'il l'a
“ proposé il y a environ deux ans à Mgr. l'Evêque de

“ Montréal, proposition que je serais heureux de voir
“ renouveler à l’occasion de la demande qui m’a valu
“ l’honneur de votre lettre d’hier, je n’ai assurément
“ aucune difficulté ou hésitation à affirmer que l’Uni-
“ versité-Laval a droit d’être maintenue dans la position
“ qui lui a été faite par la sentence portée à Rome dans
“ la circonstance rappelée en votre lettre ; et vous pouvez
“ en toute liberté vous servir de la présente lettre pour
“ faire connaître au besoin, et n’importe à qui, mon
“ opinion qui a toujours été la même à ce sujet. (Mais,
“ remarquez le bien, je fais dépendre votre droit à être main-
“ tenu dans la position qui vous a été faite par la sentence
“ portée à Rome, d’une condition essentielle, celle de diviser
“ vos facultés de Droit et de Médecine et d’établir des chaires
“ pour l’enseignement de ces deux branches à Montréal, car
“ je sais que la sentence de 1865 n’a été portée par le St. Siège
“ qu’à la condition que vous veniez à étendre l’action de l’Uni-
“ versité-Laval de manière à répondre aux besoins universi-
“ taires, non seulement de quelques élèves, mais de tout le
“ Canada ; or, si cette condition n’est pas remplie, l’Evêque
“ de Montréal est parfaitement en droit de revenir à la char-
“ ge ; peut-être y est-il même formellement autorisé comme nous
“ devons le présuner ; Voilà pourquoi j’ai dit “ si : ” J’ajouterai
“ encore que pour remplir la condition, vous ne devez pas vous
“ borner à offrir l’établissement de chaires universitaires pour
“ Montréal ; mais qu’il faut le faire à des conditions accepta-
“ bles, sans cela la sentence du St. Siège n’a plus sa raison
“ d’être, et Mgr. de Montréal rentre dans le droit commun ;
“ voilà encore pourquoi j’ai dit “ si : ”)

“ Ma conscience et mon honneur me font un devoir de
“ profiter de cette occasion pour vous dire que je ne puis
“ faire autrement que de croire que vous devez à la si-
“ tuation et aux besoins de Montréal la concession de
“ chaires de Droit et de Médecine, et j’ai éprouvé une
“ grande satisfaction en apprenant que vous étiez venu
“ de l’avant en faisant l’offre à laquelle je fais ci-haut
“ allusion. ”

“ Agréez, M. le Recteur, l’assurance de mon estime et
“ de ma considération ; et croyez-moi amicalement,

“ Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

“ † C., EV. DE St. HYACINTHE. ”

La lettre de Mgr. de St. Hyacinthe, à la prendre même telle que rapportée dans le Factum de l'Université-Laval, subordonne l'obligation de compter avec la sentence du St. Siège à l'offre d'une succursale à Montréal ; cette offre, pour être acceptée, doit être acceptable ; or l'offre faite par Laval n'est pas du tout acceptable ; donc il ne lie pas Montréal. De plus, Sa Grandeur confesse, sur la foi de son honneur et de sa conscience, que Montréal a un absolu besoin, de l'enseignement universitaire, or, comme Montréal ne veut pas de l'enseignement de Laval, Mgr. de St. Hyacinthe verra avec plaisir l'établissement d'une Université à Montréal.

Donc, si la lettre de Mgr. de St. Hyacinthe est rapportée fidèlement et intégralement par le Factum de l'Université, on a tort de l'invoquer, soit pour timorer les consciences, puisque d'après cette lettre, l'obligation de tenir compte de la sentence de 1865 du St. Siège est conditionnelle ; soit pour refuser à Montréal l'enseignement universitaire, puisque Sa Grandeur affirme sur sa conscience et son honneur que cet enseignement est absolument nécessaire à cette ville.

Et de trois !

Reste la lettre de Mgr. l'Archevêque de Québec, passons-là à l'épreuve de la parenthèse :

“ Québec, 17 Novembre 1872.

“ Monsieur le Recteur,

“ Vous connaissez déjà mes sentiments sur le projet
“ d'une seconde Université catholique de la Province.
“ (Vous savez qu'en Juin, 1859, j'ai souscrit de tout cœur à
“ la Lettre de M. LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ-LAVAL, lequel
“ après avoir confessé EN PROPRES TERMES que jamais plus
“ d'une centaine d'élèves ne fréquenteraient notre Université,

“ annonçait qu'avant bien des années, Montréal aurait son
 “ tour, non-seulement sans inconvénient pour personne, mais
 “ pour le plus grand avantage de tous.) Les deux voyages
 “ que j'ai faits en 1862 et 1864 pour aller soutenir devant
 “ le St. Siège les droits de l'Université-Laval, en sont
 “ une manifestation éclatante. Les deux décrets si for-
 “ mels du St. Siège, (décrets rendus non sur le fait que l'U-
 “ niversité-Laval est une Institution provinciale, chose à
 “ laquelle vous le savez, je n'ai jamais voulu consentir, mai
 “ sur la raison qu'ayant fait d'énormes sacrifices, on devait
 “ nous donner quelques années, pour voir s'il n'y aurait pîst
 “ moyen d'attirer l'eau à notre moulin.) Décrets rendus à la
 “ suite de débats contradictoires, auraient plus qu suffi
 “ pour changer nos convictions, si elles eussent été diffé-
 “ rentes: vous comprenez qu'ils m'ont confirmé à tout
 “ jamais dans une opinion que j'avais maintenue au prix
 “ de tant de sacrifices. (Et quand je parle de mon opinion,
 “ je parle de celle de tous les fondateurs de notre Université.
 “ Comme nos volumineux mémoires en font foi, nous n'avons
 “ jamais voulu entendre parler que notre Université fût pro-
 “ vinciale.)

“ Pour nier l'existence de ces décrets, il faut être
 “ aveugle et insensé. Pour se croire autorisé à les en-
 “ freindre avant que l'autorité supérieure, qui les a
 “ rendus, les ait révoqués, il faut renverser toutes les
 “ notions de la hiérarchie catholique. (Il est vrai que
 “ l'Evêque de Montréal a pu avoir la permission de revenir à
 “ la charge, comme après la sentence de 1862, et pour nier cette
 “ possibilité il faut être aveugle et insensé. Pour se croire au-
 “ torisé à le priver de cette liberté si elle lui a été donnée par
 “ le Cardinal préfet de la Propagande, il faut renverser toutes
 “ les notions de la hiérarchie catholique; car, vous le savez,
 “ quand le Préfet des Congrégations Romaines permet une chose,
 “ il n'appartient pas aux Evêques, ni même aux Archevêques
 “ de s'y opposer.

“ Voilà mon humble opinion en peu de mots. Vous
 “ pourrez, M. le Recteur, en faire l'usage qu'il vous plaira.
 “ Elle ne surprendra personne, elle déplaira peut être à
 “ quelques-uns; beaucoup la partageront j'en suis sûr.

“ Agréez, Monsieur le Recteur, l'assurance de mon
 “ estime et de mon attachement.

Mgr. l'Archevêque sait que ni lui, ni les autres fondateurs de l'Université-Laval, n'ont voulu que cette Institution fût provinciale : donc, en conscience et en honneur, il ne peut affirmer que l'établissement d'une Université catholique à Montréal soit une violation des droits de celle de Québec ; Mgr. l'Archevêque de Québec sait qu'avec la permission du Cardinal Préfet de la Propagande, l'Evêque de Montréal peut revenir à la charge : donc, maintenant que Sa Grâce est informée de la permission obtenue dès 1865 et confirmée tout dernièrement, si elle ne veut pas renverser la hiérarchie catholique, elle doit ne plus tenir au cas de conscience de sa lettre du 17 Novembre.

Résumons notre pensée sur ces quatre lettres.

A les prendre telles que rapportées par le *Factum* de l'Université-Laval ; elles affirment toutes une fausseté, savoir : *le droit de l'Université-Laval à exister seule* ; et elles donnent une direction de conscience qui tombe devant le fait que Mgr. de Montréal, malgré la sentence portée par la Propagande en 1865, est autorisé, par le Préfet de cette Congrégation, à revenir à la charge.

Mgr. d'Ottawa a fait tout le contraire de ce que la lettre qu'on lui prête soutient. Ses actes détruisent sa lettre : donc, elle ne saurait être comptée pour quelque chose dans les délibérations des hommes conséquents et sincères.

Les Mémoires de l'Université-Laval prouvent contrairement aux assertions des lettres que le *Factum* prête à Mgr. l'Archevêque et à NN. SS. les Evêques de Rimouski et de St. Hyacinthe que jamais l'Université-Laval n'a été une Institution Provinciale ; De plus la lettre de Mgr. de Montréal à Mgr. l'Archevêque en date du 21 Novembre 1872, prouve que le vénérable Evêque est au-

torisé, par le Cardinal de la Propagande, à revenir à la charge au sujet d'une Université à Montréal : donc les faits détruisent les lettres de NN. SS. de Québec, de Rimouski et de St. Hyacinthe : donc ces trois lettres, pas plus que celle de Mgr. d'Ottawa, ne sauraient compter pour quelque chose dans les délibérations des hommes sincères et conséquents.

A défaut de pouvoir s'appuyer sur les lettres de Nos Seigneurs de Québec, de Rimouski, de St. Hyacinthe et d'Ottawa, telles que rapportées par le Factum de l'Université-Laval, ceux qui sentent le besoin d'une direction épiscopale sûre et certaine pour voter sagement touchant la requête des Jésuites, peuvent avoir recours aux lettres de Mgr. de Montréal et de Trois-Rivières que nous publions ci-après, en nous permettant de souligner certains passages importants. Ces deux lettres ne démentent aucun fait, elles ne se trouvent pas en contradiction avec les actes de leurs vénérables auteurs ; elles sont calmes, dignes comme la vérité, comme le droit ; elles sont donc propres à guider sûrement les consciences qui sentent le besoin d'une direction.

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSIEUR DE MONTRÉAL.
A SA GRACE MONSIEUR DE QUÉBEC.

“ Montréal, 21 novembre 1873.

“ Monseigneur,

“ Ce qui se dit et se fait, à l'heure qu'il est, par rapport
“ au projet d'une Université Catholique à Montréal, m'im-
“ pose le devoir d'élever la voix ; et c'est avant tout à Votre
“ Grandeur que je m'adresse.

“ On m’assure qu’à Québec l’on dit tout haut et à tous ceux
“ qui veulent l’entendre, que l’on ne peut en conscience, et
“ sans désobéir au Saint-Siège, voter en faveur de ce projet.
“ Or, je tiens à prouver publiquement que tel n’est pas le
“ cas.

“ Après que l’on m’eût intimé la conclusion finale de la
“ Sacrée Congrégation à ce sujet, je demandai à S. Eminen-
“ ce le Card. Préfêt de la Propagande, s’il me serait permis
“ de revenir à la charge, dans le cas où arriveraient les fâ-
“ cheux résultats que j’avais signalés. Son Eminence me
“ répondit que *j’aurais là-dessus toute liberté.*

“ Profitant de cette déclaration de l’homme Eminent qui
“ est à la tête du tribunal qui avait jugé cette grave affaire,
“ j’ai informé Son Eminence que nos Etudiants en droit et
“ en médecine étaient entre les mains des Universités pro-
“ testantes, qui leur conféraient les degrés académiques
“ auxquels ils tiennent, pour n’être pas réduits à un état
“ d’infériorité. Interrogée si on pouvait les abandonner,
“ pendant que nos Avocats et nos Médecins, justement
“ effrayés des dangers que courent pour leur foi ces jeunes
“ gens, nous demandaient notre concours pour leur procurer,
“ par l’établissement d’une Université à Montréal, les
“ secours dont ils ont besoin, pour que les principes reli-
“ gieux et vraiment catholiques se conservent et se propa-
“ gent parmi eux, pour le salut de leurs enfants et l’honneur
“ de leur profession, Son Eminence a répondu que *non-
“ seulement on pouvait, mais que sans aucun doute on devait
“ insister pour obtenir cette Université.* Elle s’est même
“ chargée de présenter au St. Père, et d’appuyer de son
“ influence auprès de Sa Sainteté, la Supplique que l’on
“ mettrait entre ses mains, pour en faire la demande.

“ Il s’ensuit, dans l’opinion du Cardinal Préfêt de la Pro-
“ pagande, que *non-seulement nous ne sommes pas coupables,
“ mais que même nous sommes tenus de faire des démar-
“ ches pour nous procurer une Université qui préservera
“ nos bons jeunes gens du malheur, dont ils sont menacés,
“ de faire naufrage dans la foi. C’est ce que nous faisons,
“ en procédant honnêtement et loyalement, tant à Rome
“ qu’à Québec. Car il nous faut le concours des deux pou-
“ voirs religieux et civil ; et nous faisons ce qui a été fait pour
“ l’établissement de l’Université-Laval. Car si je ne me
“ trompe, ceux qui avaient été chargés de diriger et de mener
“ à bonne fin cette grande affaire, ont travaillé simultanément,
“ et à Rome et à Londres.*

“ Je vais maintenant rappeler certains faits concernant l'Université-Laval, pour répondre d'une manière sommaire, à une multitude de questions plus ou moins brûlantes, que fait surgir le projet d'une Université pour les catholiques à Montréal. Ces faits se déroulent à ma mémoire, comme s'ils étaient d'hier ; et je ne m'arrête pas à les prouver et à les particulariser, parce qu'ils se trouvent consignés dans les archives de l'Université-Laval, aussi bien que dans celles de l'Evêché de Montréal.

“ C'est moi qui ai eu la pensée d'une Université Catholique en Canada et qui en ai donné l'éveil à ceux qui pouvaient y concourir. C'est aussi moi qui ai insisté tout particulièrement pour que cette nouvelle Université eût le droit de s'affilier tous les collèges du pays, afin de faire participer aux avantages de ce grand établissement, tous les diocèses de la Province de Québec. J'ai salué avec bonheur l'avènement de cette Université, comme l'aurore d'un beau jour, pour notre chère patrie. Je crois avoir fait tout en mon pouvoir pour que Montréal eût sa part, dans la distribution des biens et des avantages qui devaient découler de ce grand établissement. Ce n'est pas pour m'en attribuer quelque gloire que je rapporte ces faits, mais uniquement pour prouver que j'avais à cœur la prospérité de l'Université qui nous était accordée, pour que notre jeune pays pût se placer, avec de sérieuses études, parmi les savants de la vieille Europe.

“ Je n'eus donc pas de peine à souscrire la Supplique que présenta au St. Siège Mgr. Turgeon quand il fut question de solliciter un Indult Pontifical, pour ériger canoniquement l'Université-Laval. Mais je ne manquai pas, en signant cette supplique, de lui faire observer que je compterais en toute confiance sur son concours, *lorsque j'aurais aussi moi à m'occuper de fonder un pareil établissement à Montréal.* Car, dans le *premier Concile de Québec*, comme depuis, il a toujours été entendu, et l'Université-Laval en est convenue, *qn'il pourrait y avoir, dans la Province, plusieurs Universités Catholiques.* Aussi, les Evêques d'Ottawa et de Kingston, *en s'adressant seulement au gouvernement*, en ont-ils demandé et obtenu chacun une. Ces faits parlent bien haut ; aussi, serait-ce peine perdue que de s'arrêter à les faire ressortir.

“ Mais en voici un qui mérite la plus sérieuse attention, c'est l'affiliation des Collèges et des Ecoles de Droit et de Médecine à l'Université-Laval. Or, pour ce qui regarde

“ les diocèses de St. Hyacinthe, de Montréal, de Kingston,
“ d’Ottawa, de Toronto, d’Hamilton et de London, tous
“ de la province ecclésiastique de Québec, à l’époque de la
“ fondation de cette Université, je ne vois que le Petit Sé-
“ minaire de Ste. Thérèse qui ait voulu consentir à cette
“ affiliation. Il n’a pas dépendu de moi si les autres ont
“ refusé de le faire, ou si l’Université n’a pas jugé à propos
“ de les admettre. Je ne fais que constater que tel est le
“ fait.

“ Il en est de même des Ecoles de Droit et de Médecine
“ qui sont à Montréal. Cette dernière a fait en vain, pen-
“ dant longtemps, d’inutiles efforts, pour parvenir à une
“ affiliation *qui serait honorable aux professeurs et avanta-*
“ *geuse aux élèves*, que l’on a voulu à tout prix faire descen-
“ dre à Québec. pour y suivre les cours de Laval. J’ai fait
“ ce que j’ai pu pour obtenir ce résultat. Mais des obstacles
“ insurmontables, qu’il n’était pas en mon pouvoir de do-
“ miner, ont fait échouer tous mes efforts. Enfin, il se fit,
“ il y a environ deux ans, une ouverture pour opérer cette
“ affiliation. Mais d’abord c’était trop tard, puisque, no-
“ n obstant toutes nos protestations, cette Ecole de Médecine
“ était devenue une faculté d’une Université protestante qui
“ l’avait affiliée, à des conditions avantageuses selon le
“ monde ; et ensuite, parceque *les conditions que l’on faisait*
“ *aux professeurs leur ont paru tout-à-fait inadmissibles.*

“ On a voulu que j’intervienne, pour opérer une affiliation
“ dont on ne voulait pas ; et d’un autre côté, l’Evêque de-
“ meurait aussi étranger dans la Succursale que l’Université
“ consentait à faire à Montréal qu’il l’est au Corps Universi-
“ taire, qui est à Québec. Dans cette étrange position, j’ai
“ cru que ce qu’il y avait de mieux à faire pour moi était de
“ garder un modeste silence qui, dans de telles circons-
“ tances, devait être considéré comme un refus de me prê-
“ ter à l’établissement *d’une branche de l’Université où l’E-*
“ *vêque n’avait pas marquée toute la place que lui donnent*
“ *les saints canons.*

“ Enfin, après un long délai, V. G. m’a demandé de
“ vive voix, une réponse : et *je la lui ai donnée de vive voix*,
“ en lui disant que je ne pouvais consentir à l’établissement
“ de cette Succursale, en lui donnant pour raison que l’Evê-
“ que n’y serait pour rien ; à quoi V. G. a ajouté qu’il
“ n’était pas nécessaire qu’il intervint dans cet établissement.
“ J’ai cru prudent d’en demeurer là, pour éviter des diffi-
“ cultés qui auraient été probablement pénibles sous plu-
“ sieurs rapports et *n’auraient abouti à rien.*

“ Mais, si d'un côté je me suis efforcé de former un courant
“ qui aurait porté les Institutions de la ville et du diocèse de
“ Montréal vers l'Université-Laval, je me suis opposé,
“ comme je le devais, à l'affiliation de celles qui ont voulu
“ s'unir aux Universités protestantes. Nous faisons tous nos
“ efforts pour en empêcher les mauvais effets ; mais nous en
“ serons nécessairement tôt ou tard débordés. C'est ce que
“ nous voudrions éviter, en cherchant à établir une nouvelle
“ Université, pour les catholiques de Montréal.

“ Avec tous ces faits bien compris et examinés AVEC IM-
“ PARTIALITÉ, il est facile de résoudre toutes les objections
“ que l'on amonçele contre le projet d'une Université à
“ Montréal.

“ Avant de terminer, il me reste, Monseigneur, à vous faire
“ observer qu'après tous les essais qui ont été faits, *on ne*
“ *réussira jamais à attirer à Québec les Etudiants en Droit*
“ *et en Médecine de Montréal.* Il s'en suivra qu'ils demeure-
“ ront affiliés aux Universités protestantes et exposés au dan-
“ ger de perdre la foi, sans aucun profit pour l'Université-
“ Laval. Une Université à Montréal les sauverait, *sans nuire*
“ *à Laval,* qui aura toujours son nombre d'élèves fournis
“ par les institutions qui lui sont affiliées. D'ailleurs, n'y
“ aurait-il pas pour Laval plus de bénédiction à laisser s'éta-
“ blir une institution qui est jugée nécessaire, que de s'y op-
“ poser, *au risque de faire un mal incalculable ?*

“ J'ai l'honneur d'être.

“ Monseigneur,

“ de V. G.

“ le très-humble et respectueux serviteur,

“ † IG., EV. DE MONTRÉAL.

“ MGR. E. A. TASCHEREAU,
“ Arch. de Québec.”

LETTRE DE SA GRANDEUR MGR. DE TROIS-RIVIÈRES A SA
GRANDEUR MGR. DE MONTRÉAL.

“ Evêché des Trois-Rivières, ce 23 Novembre 1872.

“ Monseigneur,

“ M. le Recteur de l'Université-Laval m'a demandé, comme
“ aux autres évêques de la Province de Québec, de vouloir bien
“ engager le Gouvernement à s'opposer à la demande des RR.
“ PP. Jésuites, au sujet des grades universitaires, en les priant
“ de la retirer, si toutetois je n'en espérais pas un plus grand
“ bien. Ma réponse n'a pas été publiée avec celles de mes
“ vénérables Collègues, *probablement faute d'une permission*
“ *assez explicite*. Cependant, comme Votre Grandeur est
“ particulièrement intéressée dans cette grave question, il
“ me paraît tout-à-fait convenable de vous la faire connaître.
“ Voici à peu près comment ma conscience me l'a dictée.
“ Le grand nombre de jeunes gens qui vont faire leurs étu-
“ des professionnelles à Montréal et demander ensuite leurs
“ grades universitaires aux institutions protestantes, est pour
“ moi une preuve évidente que la demande des RR. PP. Jé-
“ suites est *tout-à-fait opportune*. Dans mon opinion, il en
“ résultera un grand bien pour la religion et le pays, par la
“ protection et la surveillance que la réalisation de ce projet
“ assurera à la foi et aux mœurs de ces chers jeunes gens.
“ Les craintes entretenues au sujet de l'Université-Laval, si
“ ce projet réussit, ne me paraissent pas suffisamment fondées,
“ puisqu'il y a déjà à Montréal dans les Ecoles de Droit et
“ de Médecine un nombre suffisant d'élèves pour soutenir
“ les chaires demandées, *sans qu'il soit nécessaire de supposer*
“ *qu'il faudra y attirer les étudiants de Québec, qui ont déjà*
“ *tout ce qu'il leur faut chez eux*. Quant à l'objection tirée
“ de la décision donnée à Rome il y a plusieurs années, elle
“ ne me paraît pas non plus avoir une grande force, puis-
“ qu'il est bien certain que *ni Monseigneur de Montréal, ni*
“ *les RR. PP. Jésuites n'ont l'intention d'ériger une Univer-*
“ *sité Catholique en cette ville* SANS L'AUTORISATION DU ST.
“ SIÈGE. Avec ces convictions, je ne puis donc engager le
“ Gouvernement à prier les RR. PP. Jésuites de retirer leur
“ demande.”

“ Tel est le sens de la réponse que j'ai cru devoir faire à M. le Recteur.

“ Maintenant, je vous dirai, Monseigneur, qu'après y avoir mûrement réfléchi, je serais heureux de voir fonder une Université Catholique à Montréal. La raison qui me fait désirer cette fondation est la même que celle qui presse Votre Grandeur depuis plusieurs années de travailler à la réalisation de ce projet ; c'est surtout le bien religieux et moral de la nombreuse jeunesse qui fréquente les écoles professionnelles de la ville.

“ Le Séminaire de Québec a fait sans doute de grands et louables sacrifices pour la fondation et le soutien de l'Université-Laval, mais une expérience de près de 20 ans prouve à l'évidence que cette Institution ne peut attirer à elle la plus grande partie de la jeunesse catholique de la province.

“ Les élèves des cours de Théologie, de Médecine et de Droit sont beaucoup plus nombreux à Montréal qu'à Québec, malgré les efforts et les sacrifices faits pour les diriger vers l'Université-Laval. C'est un fait que tout le monde peut constater et que Votre Grandeur a déjà signalé en plusieurs circonstances. Les conditions dans lesquelles se trouve Montréal leur offrent tant d'avantages qu'ils y sont entraînés comme par la force des choses. Pour ma part je puis dire que *plus des trois quarts des aspirants aux professions libérales dans le diocèse des Trois-Rivières vont y faire leurs études préparatoires.*

“ Comment l'intérêt que je porte, à ces chers jeunes gens et à mon pays ne me ferait-il pas appeler de tous mes vœux une institution aussi propre à sauvegarder leur foi et leurs mœurs, tout en les préparant à devenir des hommes capables dans leur profession et des citoyens propres à faire l'honneur et la force de la nation ? Je ne vois donc pas quelles raisons valables on pourrait sérieusement alléguer pour refuser à ces nombreux étudiants les avantages que l'on a accordés avec tant de facilité à ceux d'Ottawa et de Kingston, et *pourquoi la plus importante ville du pays serait la plus maltraitée sous ce rapport.*

“ Il me semble que l'on s'exagère le tort qui en pourrait résulter pour l'Université-Laval. Il y a déjà à Montréal tout ce qu'il faut pour cette fondation et surtout les élèves ; et l'institution pourrait très-bien fonctionner de suite sans avoir à faire de sacrifice pour alimenter ses cours. D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi les étudiants de Québec seraient différemment de ceux de Montréal et ne continue-

“raient pas à aller chercher leur intérêt où il se trouve,
“c'est-à-dire chez eux. Il me semb'e donc raisonnable de
“croire que la fondation d'une Université-Catholique à
“Montréal n'aura pas pour effet de diminuer sensiblement
“le nombre des élèves de l'Université-Laval ; qu'il en sera
“après comme avant ; que chacun ira où il se trouvera avoir
“le plus d'avantage et de facilité pour faire ses cours.

“La seconde objection, qui a semblé plus grave, est la dé-
“cision donnée à Rome, il y a 7 ans, contre l'opportunité de
“cette fondation. J'apprends avec plaisir que cette objec-
“tion tombe d'elle-même devant les nouvelles instructions
“que Son Eminence le Cardinal Barnabo a données à Votre
“Grandeur à ce sujet, et je suis heureux de voir que je ne
“me suis point trompé en disant à M. le Récuteur que ni vous
“ni les RR. PP. Jésuites n'aviez l'intention d'ériger une
“Université-Catholique sans l'autorisation expresse du St.
“Siège. *On a donc jugé à Rome que ce qui n'était pas expé-*
“*dient il y a 7 ans, l'était devenu aujourd'hui ;* que l'épreuve
“est suffisante, et que le bien de la religion demande la fon-
“dation d'une Université-Catholique à Montréal. Or, tout
“le monde suit avec quelle maturité on juge à Rome. Là
“haute autorité qui a été invoquée contre la demande des
“RR. PP. Jésuites vient donc aujourd'hui l'appuyer de tout
“son poids. Aussi ai-je la confiance qu'elle contribuera
“beaucoup à la faire accueillir favorablement en faisant dis-
“paraître les dissentiments.

“J'entre donc pleinement dans les vues de Votre Gran-
“deur sur cette importante question, et cela par conviction
“et par sentiment du devoir : car le diocèse des Trois-Ri-
“vières y est grandement intéressé, puisque plus des trois
“quarts de ses aspirants aux professions libérales en recueil-
“leront les précieux avantages, et que ma sollicitude pasto-
“rale ne doit pas moins s'étendre sur eux que sur les autres.
“Je joins de grand cœur mes prières aux vôtres pour conju-
“rer le Seigneur d'incliner les esprits et les cœurs à faire un
“accueil favorable à cette demande qui, dans mon humble
“opinion, n'a en vue que le plus grand bien de la religion
“et du pays

“Je demeure bien cordialement et avec la plus haute
“considération

“De Votre Grandeur,

“le tout dévoué Serviteur et Frère en J.-C.

“† L. F., EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

“A SA GRANDEUR

“MGR. L'EV. DE MONTRÉAL.”

Voilà donc deux Evêques qui ne contredisent ni les actes de leur épiscopat, ni les faits rapportés dans les mémoires de l'Université-Laval, et qui affirment que les bons catholiques peuvent et doivent voter pour l'établissement d'une Université à Montréal.

Mgr. l'Archevêque, en date du 23 Novembre 1872. écrit au Recteur de l'Université Laval :

“ Rome, qui sortait à peine des difficultés énormes suscitées par la création canonique de l'Université Catholique de Dublin craignait de nuire à l'Université en lui donnant son approbation, avant que le gouvernement eût accordé la chartre. Mais aujourd'hui les difficultés sont à Rome et il faut les faire lever avant de s'adresser au Parlement. ”

Voici ce que nous avons à répondre à Mgr l'Archevêque : Rome qui n'est pas encore sortie des difficultés énormes suscitées par le refus de certains chefs politiques canadiens de reconnaître le démembrement de la Paroisse Notre-Dame, craindrait de nuire à la cause des Universités catholiques en donnant son approbation, au projet d'une Université catholique à Montréal, avant que le gouvernement eût accordé la chartre. Puis, comme à Rome, le Cardinal Préfet de la Propagande s'engage à lever toutes les difficultés que pourrait avoir le St. Siège relativement au projet de la nouvelle Université en question, il convient donc que le gouvernement accorde d'abord la chartre si l'on veut que Rome agisse sans crainte.

D'ailleurs, comme le dit Mgr. de Montréal dans sa lettre, Rome, même après sa sentence de 1865, a permis au digne Evêque de revenir à la charge, et il y revient à Rome où l'on accueille favorablement sa démarche et auprès du gouvernement,

qui, sachant les nouvelles dispositions du Cardinal préfet de la Propagande, peut, sans aucune crainte, accorder ce que Montréal demande.

Que les membres du Parlement choisissent :

D'un côté, quatre lettres en flagrante contradiction avec les faits à la connaissance de leurs auteurs et même avec les actes de quelques-uns de ces auteurs.

De l'autre deux lettres en parfait accord avec les faits et entièrement conformes aux désirs ainsi qu'aux autorisations du Cardinal Préfet de la Propagande : pour la bonne foi, le droit, la justice, l'équité et le bon sens, le choix n'est pas embarrassant.

De tout ce qui précède, il ressort :

1o. Que malgré tous les encouragements qui lui ont été prodigués par NN. SS. les Evêques ; surtout par Mgr. de Montréal, et par tout le Canada, l'Université-Laval n'a jamais fait qu'une partie du bien qu'on en attendait ; qu'elle n'a su se concilier, ni les collèges, ni les corps professionnels enseignants, ni la confiance de la jeunesse, laquelle a été obligée de fréquenter des Universités protestantes ou des écoles affiliées à ces Universités ;

2o. Que jamais l'Université n'a été constituée avec le droit d'exister seule comme Université catholique ; ce fait est principalement prouvé par la lettre de Mgr l'Archevêque de Québec sollicitant le 27 Avril, 1852, le concours de Monseigneur de Montréal, et par les propres déclarations faites le 4 Juin, 1859, par M. le Recteur de l'Université-Laval, lequel ne se contente pas d'affirmer qu'avec un peu de patience, Montréal aura son tour, mais qui déclare de plus que l'intention de l'Université n'a jamais été d'avoir plus d'une centaine d'élèves ;

30. Qu'une succursale de Laval à Montréal n'est pas possible pour beaucoup de raisons ; et, plus particulièrement, parce que Montréal n'en voulant pas, personne n'a le droit et le pouvoir de l'y contraindre, en lui refusant ce qu'il a le droit d'avoir tout comme Québec ;

40. Que le prétendu cas de conscience en vertu duquel on veut interdire à la chambre d'accorder une charte d'Université à Montréal, n'existe pas ; puisque 10. Rome en 1865 a permis à l'Evêque de Montréal de revenir à la charge ; 20. Rome déclare en 1872, par le Cardinal Préfet de la Propagande, être bien disposée en faveur du projet d'une Université à Montréal ; 30. En vue des difficultés soulevées par le démembrement de Notre-Dame, il convient que le gouvernement lève, par l'octroi d'une charte, tous les obstacles que pourrait craindre Rome relativement au projet d'une Université à Montréal ;

50. Que les membres de la chambre qui éprouvent le besoin d'une direction épiscopale touchant le vote à donner sur la requête des Jésuites ne peuvent compter avec les lettres de NN. SS. de Québec, de Rimouski, d'Ottawa et de St. Hyacinthe, telles que publiées par le Factum de l'Université-Laval, attendu que ces lettres sont détruites par les faits relatifs à la création de l'Université-Laval, et par l'autorisation qu'a Mgr. de Montréal, de la part du Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, de revenir à la charge au sujet d'une Université catholique à Montréal.

Si l'Université n'a aucun droit d'empêcher l'institution d'une autre Université catholique dans la Province de Québec ; si Montréal ne veut pas de l'enseignement de l'Université-Laval ; si, mal-

gré la sentence de Rome en 1865, l'Evêque de Montréal est autorisé à revenir à la charge au sujet de l'Université qu'il demande ; si la législature peut, en toute sûreté de conscience, voter en faveur de la requête des Jésuites, que reste-t-il à examiner pour que notre thèse soit complète ? Une seule chose ; savoir : Si Montréal a un véritable besoin d'une Université. Cette question, nous la traiterons à l'aide des lumières des volumineux Mémoires de l'Université-Laval.

VII.

Dans son volumineux Mémoire de 1862, l'Université-Laval enseigne que : “ La fondation d'une
“ Université dans un pays peut être regardée
“ comme prématurée pour trois raisons : ou bien
“ la population est trop peu considérable pour
“ fournir le nombre suffisant d'élèves ; ou bien
“ les élèves ne sont pas assez préparés à l'ensei-
“ gnement supérieur ; ou bien les professeurs font
“ défaut. *Elèves qualifiés et en nombre suffisant,*
“ *professeurs habiles, que l'on puisse mettre ces deux*
“ *éléments en relation, et l'on est aussitôt, JUSTI-*
“ *FIABLE de CRÉER DES CHAIRES DE*
“ *MEDECINE, DE DROIT, DE SCIENCES,*
“ *DE LETTRES ET DE THEOLOGIE.*

Voyons de suite dans quelle position Montréal se trouve en face de ces trois conditions que l'Université-Laval dit rendre justifiable l'établissement de chaires de médecine, de droit, de sciences, de lettres et de théologie.

Si nous comptons tous les catholiques qui, tous les ans, étudient à Montréal la médecine, le droit, les sciences, les lettres et la théologie, nous trouvons qu'ils dépassent le joli nombre de *cinq-cents*.

Est-ce SUFFISANT ? Pour dire si ces élèves sont suffisamment QUALIFIÉS, il suffit de savoir que ces jeunes gens ont fait leur cours classique dans nos COLLEGES ! Les étudiants de l'Université-Laval sont aussi préparés par nos Collèges. L'Université ne peut donc accuser nos Collèges de ne point préparer, dans ce degré convenable, la jeunesse à l'enseignement universitaire, sans s'accuser elle-même d'ouvrir ses portes à des sujets incapables de profiter de son enseignement.

Donc, *nombreux élèves et tous qualifiés à l'égal des étudiants de Laval* : DEUX CONDITIONS REMPLIES ET PLUS QUE REMPLIES !

“ *Professeurs habiles,* ” c'est-à-dire des avocats, des médecins, des savants, des théologiens capables, Montréal en possède-t-il ! Que l'Université-Laval dise que non !

“ *Que l'on puisse mettre ces deux éléments en relation,* ” Depuis longtemps à Montréal, les professeurs de Médecine, de Droit, etc., etc., sont en relation avec leurs élèves. Que l'Université-Laval le nie !

Donc, *de nombreux élèves, des élèves bien qualifiés, des professeurs capables et ces deux éléments depuis longtemps en relation* ; les conditions que Laval exige pour l'Établissement de chaires universitaires sont remplies à Montréal. Donc *on est justifiable de créer, A MONTREAL*, des chaires de Médecine, de Droit, de Sciences, de Lettres et de Théologie ; ce n'est pas nous qui le disons, mais les Volumineux Mémoires de l'Université-Laval.

Donc, si “ *Laval* ” *croit à ses propres mémoires, elle doit reconnaître QUE LA CRÉATION D'UNE UNIVERSITÉ A MONTREAL, EST INDISPENSABLE.* Encore une petite excursion dans les *Volumineux Mémoires* de l'Université-Laval,

dans celui de 1862, si on veut, et au bas de la page LV, si nous voulons être en plein soleil de lumière.

“ UNE DOUBLE PENSÉE, dit ce Mémoire,
“ A DONC PRESIDE A L'ERECTION ET A
“ L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITE-
“ LAVAL : 1o RETIRER LES JEUNES CA-
“ NADIENS DES DANGERS QUE COURENT
“ LEUR FOI ET LEURS MŒURS, SOIT EN
“ ALLANT AILLEURS CHERCHER DES
“ DIPLOMES, SOIT EN DEMEURANT SANS
“ SURVEILLANCE DANS NOS GRANDES
“ VILLES. 2o. ELEVER AUTANT QUE POS-
“ SIBLE LE NIVEAU DES ETUDES CLASSI-
“ QUES ET PROFESSIONNELLES. ”

Or, sans université, des centaines de jeunes gens, à Montréal, privés de surveillance et fréquentant des Universités protestantes, ou des écoles affiliées à ces Universités, courent, on le comprend, de *très-grands dangers sous le rapport des mœurs et de la foi*. Donc une première raison milite en faveur d'une Université à Montréal. Donc, si Laval croit aux assertions de ses Mémoires, elle doit se prononcer en faveur d'une université à Montréal!

Quant à ce qui regarde le niveau des études, “Laval”, qui croit que partout où elle n'est pas les sciences dépérissent, doit reconnaître que Montréal a besoin que le niveau des études soit élevé. Et comme une Université élève ce niveau, Laval, pour être d'accord avec ses *Mémoires*, doit vouloir l'Université que demande Montréal.

Que si maintenant Laval reconnaît que le niveau des études est élevé à Montréal, elle confesse que les élèves de cette ville sont qualifiés et que

les professeurs sont capables, en conséquence, elle (Laval) est obligée de reconnaître que Montréal est justifiable de demander une Université.

Donc, étudiée à la lueur des lumières des volumineux Mémoires de l'Université-Laval, l'opportunité d'une Université à Montréal se résout *affirmativement*.

Et comme Montréal ne veut pas et ne peut, en aucune façon, vouloir d'une succursale de Laval ; comme personne n'a le droit d'imposer cette succursale à aucune ville ; comme, enfin, Montréal a droit qu'on réponde à ses besoins, la Législature doit accorder la charte universitaire qui est demandé pour et par Montréal.

Mais toutes ces excellentes raisons, *dira-t-on*, tombent devant la réponse, faite par le Cardinal Barnabo, au télégramme de Mgr. l'Archevêque : Aux questions posées, son Eminence a répondu négativement.

Il nous fait peine de le dire, mais nous ne pouvons le taire, Mgr. l'Archevêque n'a pas posé ses deux questions selon que la loyauté eut dû lui en faire un devoir.

La première question posée par Mgr. l'Archevêque se lit comme suit : " PRIMO. DECRETS SUR L'UNIVERSITE-LAVAL SONT-ILS REVOQUES ? " Qu'a pensé le Cardinal Barnabo à la lecture d'une question semblable ? Que quelqu'un, en Canada, prétendait que les Décrets de Rome érigeant l'Université-Laval étaient anéantis ; car enfin les premiers et principaux Décrets de Rome sur l'Université-Laval sont bien ceux qui permettent à cette Université d'exister canoniquement. Que pouvait répondre Son Eminence à une pareille question ? Non ! Qui autorisait l'Archevêque à poser ainsi cette question ? Qui

voulait, en Canada, que les Décrets de Rome sur Laval fussent révoqués ? Est-ce l'Evêque de Montréal qui se contentait d'affirmer qu'on lui permettait de revenir à la charge et qu'on accueillait bien sa nouvelle supplique au sujet d'une Université à Montréal ? Pourquoi Mgr. l'Archevêque n'a-t-il pas fait une question conforme à la vérité ? Quel intérêt Sa Grâce a-t-elle à défigurer les faits ? La cause de l'Université-Laval, est-elle si faible, si triste, si perdue d'avance, qu'il soit nécessaire, pour la gagner, de tromper Rome par des questions faisant soupçonner un état de chose n'existant pas ? La seconde question de Monseigneur l'Archevêque vient encore ajouter à la malice de la première.

“ La voici : **SECONDO. EVEQUE BOURGET
“ PEUT-IL S'ADRESSER AU PARLEMENT
“ AVANT RÉVOCATION FORMELLE ?** ”
Venant à la suite de la première, cette question signifie que Mgr. Bourget, prétendant l'Université anéantie par la révocation des décrets de Rome, demande au parlement la faveur d'une Université destinée à remplacer celle de Québec. Que répondre à cela, sinon négativement comme l'a fait le Cardinal Barnabo ? Et voilà comment, par le temps qui court, un Archevêque croit devoir traiter les questions les plus sérieuses, d'un intérêt capital et d'une portée immense sur les destinées de la jeunesse catholique ! Voilà comment Mgr. le Métropolitain croit devoir l'emporter sur ses suffragants. Voilà comment il se permet d'éclairer Rome ! Voilà comment il se croit autorisé à en user avec Montréal ! Voilà la justice qu'il accorde à la moitié du pays.

Nous ne voulons pas croire que Mgr. l'Archevêque ait vu toute la portée de son télégramme à

Rome. La malice que nous venons de signaler n'est que dans le fait de ce télégramme et pas du tout dans la pensée de Mgr. l'Archevêque. Quoiqu'il en soit, Montréal est blessée, la conscience publique est outragée, nous devons protester et nous protestons en Canada d'abord, ou nous adressons cet humble mémoire.

La réponse de Son Eminence le Cardinal Barnabo se termine par cette phrase : **EXPLICATIONS PAR LETTRE.** Les uns veulent que par ces trois mots, le Cardinal demande des explications à Mgr. l'Archevêque ; cette interprétation a toujours cette valeur qu'elle indique l'ambiguïté du Télégramme de Mgr. l'Archevêque. Les autres, et ce sont les plus nombreux, prétendent que par ces trois mots, le Cardinal annonce une lettre donnant des explications particulières. Cette interprétation nous est encore favorable, très favorable même, puisqu'elle indique qu'il y a des restrictions importantes aux réponses négatives, faites par le télégramme de Rome.

Le Cardinal Barnabo peut dire dans sa lettre : Mgr. de Montréal a certainement le droit de se pourvoir auprès du Gouvernement civil, surtout lorsqu'il a l'intention de ne faire usage de sa *charte* que quand Rome érigera canoniquement une Université à Montréal, etc., etc., etc. Enfin ces explications promises par le Cardinal Barnabo, ne peuvent qu'être conséquentes avec l'autorisation donnée par Son Eminence à Mgr. de Montréal de revenir à la charge. Quoiqu'il en soit de cette lettre explicative du Cardinal Barnabo, nous espérons que l'Université-Laval s'empressera de la publier comme elle l'a fait du télégramme. Qu'elle soit favorable ou non à notre cause, nous avons un égal droit de la connaître.

CONCLUSION.

Il y a à Montréal plus de cinq cents élèves qui sollicitent l'éducation universitaire et qui, ne pouvant fréquenter l'Université-Laval, se trouvent réduits à s'adresser à des universités protestantes, ou des écoles affiliées à ces institutions protestantes, ou enfin à ne suivre aucune université, par suite à manquer de direction et à se perdre.

L'Université-Laval n'a jamais été constituée, ni par le Gouvernement civil, ni par le St. Siège, pour exister seule dans la Province ecclésiastique de Québec.

Les lettres de NN. Seigneurs de Québec, de St. Hyacinthe, de Rimouski qui tendent à prouver ce droit sont contredites par les aveux mêmes de l'Université-Laval et par les promesses formelles de Mgr. l'Archevêque de Québec fondateur de cette Institution.

La lettre de Mgr. d'Ottawa est démentie par le fait même que cet évêque a sollicité et obtenu du Gouvernement une charte universitaire pour son Collège St. Joseph qui est situé dans la Province ecclésiastique de Québec ; d'après les aveux des Mémoires de l'Université-Laval, Montréal doit avoir son tour, non-seulement sans inconvénient pour personne, mais pour le plus grand avantage de tous ; d'après encore les Mémoires de l'Université, Montréal se trouve dans les conditions dans lesquelles on est toujours justifiable de créer des chaires universitaires.

Montréal, qui a besoin d'une Université Catholique, ne peut accepter l'offre que lui fait " Laval " d'une succursale ; parce que : 1o. l'Evêque ne pourra pas y contrôler l'enseignement ; 2o. l'enseignement de Laval n'est pas catholique dans le sens vrai de ce mot ; 3o. les conditions offertes par Laval sont inacceptables ;

L'Université-Laval ne peut répondre au besoin de Montréal et il n'y a pas d'autre Université Catholique qui soit en état de venir au secours de cette ville.

Donc, il est urgent, très-urgent qu'il y ait à Montréal une Université Catholique.

Nous demandons pardon d'avance, à tous ceux que nous avons dû combattre dans ce mémoire des choses dures mais vraies que nous leur avons dites et qui pourront les blesser. Nous protestons qu'en discutant les écrits de nos adversaires, nous avons voulu mettre les personnes hors de cause.

Enfin, comme le St. Siège devra, un jour où l'autre, dire le dernier mot dans la question d'une Université à Montréal, nous nous soumettons d'avance purement, simplement, entièrement à son jugement, persuadé que favorable ou non à notre présente thèse, il sera l'expression même de l'Esprit-Saint.

LA RÉDACTION DU *Franco-Parleur*.

Montréal, 29 Novembre 1872.

APPENDICE

LA

QUESTION DE L'UNIVERSITE

Une question, pleine d'importance et d'actualité, mais en même temps grosse de tempêtes, c'est la question de savoir s'il est opportun que Montréal ait son Université catholique comme Québec a la sienne. Agitée depuis longtemps, abandonnée par intervalle, puis reprise, elle s'impose de nouveau aujourd'hui à la discussion publique et parlementaire avec plus de force que jamais. Sera-t-elle enfin résolue de manière qu'on n'y revienne plus ? Nous le pensons ; nous croyons même qu'une solution vraiment définitive lui sera donnée dans un avenir prochain, et que Montréal aura son Université catholique.

Mais auparavant, il faut que la lumière se fasse par une loyale discussion. Nous disons loyale discussion et non pas chicane, car la chicane, que soulève l'esprit de parti, ne travaille qu'à obscurcir les saines idées au profit des passions, tandis que la discussion loyale, mettant en présence les raisons qui se combattent, les pesant, examinant leur valeur respective et relative, permet à l'esprit de se porter de tel côté plutôt que de tel autre avec connaissance de cause, et d'embrasser l'opinion qui favorise davantage le bien général et particulier.

Comme chacun se croit autorisé à dire son mot dans le grave débat soulevé et que d'ailleurs il en a bien le droit, puisque la question débattue intéresse au plus haut degré chaque membre de notre jeune société, il nous sera bien permis, à nous aussi, d'exprimer franchement notre pensée toute entière, de faire valoir les raisons que nous jugeons bonnes, de combattre celles que nous trouvons mauvaises, d'examiner enfin les faits se rapportant à la question, de les apprécier et d'en tirer les conclusions qui en découlent légitimement.

Avant tout, nous voulons être parfaitement compris. Nous procéderons donc avec ordre et nous serons aussi clair que possible.

D'abord, est-il juste, est-il nécessaire même que Montréal jouisse des avantages que procure une Université catholique ? Oui, et tout le monde en convient. La divergence des opinions ne porte que sur le mode d'après lequel Montréal doit jouir de ces avantages. On lui a d'abord proposé de diriger sa jeunesse studieuse vers Québec et de l'engager fortement à suivre les cours donnés à l'Université-Laval. En dépit de tous les efforts tentés dans ce sens, le courant n'a pu s'établir et l'expérience a duré d'assez longues années pour qu'il faille absolument admettre que jamais il ne s'établira. Le fait est reconnu, constaté et, quelle qu'en soit la cause, il faut le prendre tel qu'il est et agir en conséquence. Tout le monde encore, même les intéressés de Québec, conviennent de cela.

La jeunesse studieuse de Montréal refusant obstinément, à tort ou à raison, de descendre à Québec pour fréquenter les cours de l'Université-Laval, il n'y a plus qu'à opter entre trois moyens de pourvoir convenablement à ses besoins intellectuels, religieux et moraux : ou établir à Montréal une Succursale de l'Université-Laval ; ou partager les facultés de Droit et de Médecine de la dite Université, de façon qu'elle donne les mêmes cours à Montréal qu'à Québec ; ou enfin fonder à Montréal une seconde Université.

Le premier de ces moyens étant déclaré impraticable, vu qu'il est en opposition avec la tenure de la Charte octroyée à Laval, il n'y a pas à s'en occuper. Au fond, il revient à peu près au second moyen que l'on propose et se confond avec lui. Il ne nous reste donc qu'à examiner et discuter les deux autres, parce que l'un est proposé par les MM. de Québec et rejeté par Montréal, l'autre demandé par Montréal et rejeté par les MM. de Québec.

Commençons par examiner et discuter le plan que proposent les MM. de Québec. Suivant ce plan, ce seraient donc les mêmes facultés qui, à Québec et à Montréal, enseigneraient le Droit et la Médecine ; par conséquent, l'enseignement serait absolument le même dans les deux villes, sous le contrôle exclusif du même Corps Universitaire. Mgr. l'évêque de Montréal, en dehors de ce qui concernerait cet enseignement, aurait la direction reli-

gieuse des élèves et y pourvoit de la manière qu'il jugerait convenable, c'est-à-dire qu'il serait libre de déterminer les exercices de piété que suivraient les élèves. Remarquons de suite et notons le soin avec lequel l'Université-Laval sépare la Science de la Religion ; elle admet bien que les élèves peuvent recevoir une direction religieuse de leur Ordinaire, mais pas dans l'enseignement qu'elle leur donne. Et pourtant, tout enseignement compte pour beaucoup dans la direction religieuse de ceux qui le reçoivent.

Ainsi, l'Université-Laval viendrait s'imposer à Montréal et lui dire : " J'ai mon enseignement que vous devez accepter tel que je vous le donne. Que vous le trouviez de votre goût ou non, suffisant ou insuffisant, trop maigre sous un rapport ou trop chargé sous un autre, correct ou incorrect, conforme ou non aux doctrines que vous avez professées jusqu'ici, il faut le prendre tel qu'il est et vous en contenter comme si c'était ce qu'il y a de mieux. J'ai aussi divers réglemens relatifs à cet enseignement et j'entends que vous vous y soumettiez, parce que je les regarde comme seuls propres à favoriser efficacement les véritables intérêts de votre jeunesse. En pareille matière, je suis l'unique juge compétent."

Nous n'hésitons pas à le dire, ce plan est tout-à-fait irréalisable. Ce qui s'y oppose, c'est en premier lieu la répugnance invincible que la plupart des jeunes étudiants de Montréal éprouvent à demander aux MM. de Québec, le pain de l'intelligence. Ils se disent que Montréal peut le leur donner aussi bon, sinon meilleur que ces Messieurs. Mettons pour le quart d'heure qu'ils aient tort de penser ainsi ; cela n'empêche pas leur antipathie pour les MM. de Québec d'exister et de prendre chaque jour plus de consistance. Or, s'ils ne veulent pas de l'enseignement de l'Université-Laval à Québec, ils en voudront encore moins à Montréal, car cet enseignement se présentera à eux avec des caractères bien plus propres à les froisser et à les humilier.

Ajoutons que les idées, ayant cours à Montréal et à l'Université-Laval, diffèrent considérablement, pour ne pas dire essentiellement, sur plusieurs points d'une extrême gravité. Les jeunes gens, et leurs parents surtout, ne sont pas sans le savoir, et conséquemment ils ne consentiront jamais à être endoctrinés par les

hommes que l'on combat chez eux ; que ces hommes enseignent ici ou là, peu importe. En cela on ne peut nier qu'ils aient parfaitement raison.

Les MM. du Séminaire de Québec, qui sont en même temps les tout-puissants maîtres et directeurs de l'Université-Laval, savent ce que c'est que de tenir à ses idées. Si, pour ne point laisser entamer celles qu'ils caressent, ils ont cru, eux, devoir chasser de leur maison la moitié de leurs confrères, comment peuvent-ils espérer que Montréal, qui a ses idées aussi, qui y tient et pour des raisons bien autrement légitimes et raisonnables que celles qu'ils ont de tenir aux leurs, se transformera à leur bon plaisir et se dépouillera de convictions laborieusement acquises pour avoir le singulier honneur de marcher à leur remorque ? Que les MM. de Québec reconnaissent donc aux autres les droits qu'ils revendiquent pour eux ! Qu'ils aient les idées qu'ils voudront, c'est leur affaire ; mais qu'il n'ait pas la prétention de les imposer partout, vû surtout qu'elles portent un cachet qui ne les recommande guère.

Ce qui s'oppose au plan proposé, c'est, en second lieu l'impossibilité de trouver à Montréal des légistes ou des médecins, qui veuillent s'astreindre à répéter les leçons que leur dictera l'Université. Pour plus d'une raison, en effet, en particulier celle des examens à subir, l'enseignement devra être uniforme dans la même faculté. Or, comme les mêmes matières peuvent s'enseigner de diverses façons et à des points de vue très-divers, il en résulte que les professeurs, nommés à Montréal, quelque graves raisons qu'ils eussent, raisons de conscience même, ne pourraient se placer au point de vue qui leur paraîtrait le seul véritable, et qu'ils seraient obligés de faire valoir des idées, des opinions, des systèmes auxquels ils ne reconnaîtraient aucune valeur.

Nous ne faisons pas ici de vaines suppositions ; le fait est public et notoire : il y a, pour ne parler que du Droit, un abîme entre la manière dont on envisage à Montréal certaines opinions de la plus haute importance et celle dont on les traite à Québec. En effet, tandis qu'en ce dernier endroit on se cramponne avec une ardeur fébrile aux vieilles théories gallicanes, à Montréal de jeunes avocats même publient sur les parties les plus épineuses de notre législation des travaux si remarquables, d'une doctrine si saine, si pure, si franchement catholique que

Rome, sur le rapport d'une commission chargée de les examiner, à cru devoir les honorer des éloges les plus pompeux.

On se rappelle encore que le professeur De Angolis disait, en parlant de l'un de ces jeunes avocats, que ce qui rendait surtout ses plaidoyers dignes d'admiration, c'était la grande science canonique qu'on y voyait briller, science, ajoutait-il, qu'on s'étonne d'autant plus de rencontrer aujourd'hui chez des laïques que le malheur des temps l'a rendue très-rare chez les ecclésiastiques mêmes. Nous le demandons maintenant, comment de tels hommes pourraient-ils consentir d'abord à renier les hautes et nobles connaissances qu'ils ont acquises, puis ensuite à professer les maximes césariennes du pouvoir de l'Etat et les vieilles doctrines parlementaires, pour avoir le mince honneur de devenir membres des facultés de l'Université-Laval et d'enseigner comme tels à Montréal? La chose est de tout point impossible.

Qu'on ne dise point ici qu'ils auront toute la latitude désirable et que, pourvu qu'ils enseignent le Droit et la Médecine, ils n'auront rien à redouter. On sait ce que valent ces affirmations et ces protestations. Quand l'Université-Laval a sollicité et pressé l'affiliation des collèges, elle a aussi proclamé bien haut que cette affiliation ne nuirait en rien à leur indépendance, et qu'elle les laisserait libres de donner l'enseignement qu'ils jugeraient le meilleur. On sait ce qui est arrivé, malgré ces belles promesses : pour n'être pas constamment relégués à un rang peu honorable, ces collèges ont dû adopter à peu près tous les auteurs reconnus comme classiques, au Séminaire de Québec, car c'est d'après ces auteurs qu'on se prononce sur la plus ou moins grande valeur des travaux des élèves. Le fait est parfaitement avéré.

Qu'on ne dise point non plus que les professeurs, nommés pour Montréal, s'ils ont des plaintes à formuler, auront toujours la faculté de les soumettre au conseil universitaire qui y fera droit. Ce remède sera illusoire dans le très-grand nombre des cas, car les choses sont tellement arrangées dans le dit conseil que Québec aura toujours la majorité voulue pour admettre ou rejeter ce qu'il lui plaira, ou, selon sa manière de dire, pour rester maître chez lui. Les professeurs de Montréal seraient

perdus dans le grand nombre des membres du conseil et ne disposeraient d'aucun moyen efficace pour triompher des préjugés ou du mauvais vouloir.

Comme on le voit, plus on examine le plan proposé par Québec, plus il devient évident que le résultat le plus clair qui découlerait de son adoption serait de donner à l'Université-Laval le monopole de l'enseignement.

Ce qui s'oppose à ce plan, c'est, en troisième lieu, la grande impopularité qui pèse sur l'Université-Laval, l'écrase et la menace d'une ruine complète et prochaine. Cette impopularité prouve d'autant plus fortement contre l'Université qu'elle règne là surtout où elle n'aurait pas dû exister un instant, c'est à dire dans le centre même où l'Université doit naturellement exercer son influence et son action, le diocèse de Québec. Comment! on veut que Montréal regarde de très-bon œil l'Université-Laval et accepte ses chaires de droit, de médecine et autres quand, dans le diocèse de Québec même, une masse d'hommes très-bien pensants, et chez les laïques et dans le clergé, porte sur cette institution un jugement extrêmement sévère, et n'hésite pas à croire et à dire que son enseignement est funeste et nous prépare de bien mauvais jours! Dans le diocèse de Québec, ne répète-t-on pas à qui veut l'entendre que la plupart des jeunes gens, qui sortent de l'Université-Laval, sont imbus d'idées libérales très avancées, d'idées gallicanes, et qu'il y a lieu de craindre qu'ils ne nous conduisent bientôt à l'abîme? Et qui serait surpris que les nourrissons de l'Université-Laval fussent pour la plupart imbus de ces idées, quand on sait ce que sont plusieurs de leurs jeunes professeurs?

En un mot, la conviction, qui se fortifie chaque jour davantage dans le diocèse de Québec, n'est-elle pas que l'Université-Laval est dévoyée, fourvoyée; qu'elle ne remplit pas du tout sa mission; qu'elle n'est catholique que de nom, et que ce serait un immense malheur pour le pays si, demeurant ce qu'elle est, elle parvenait à avoir le monopole de l'enseignement? Et c'est au moment où l'Université-Laval est sous le coup d'accusations aussi graves et aussi méritées que l'on prétend agrandir le cercle de ses opérations, en multipliant ses chaires, et lui confier à Montréal même les jeunes étudiants de cette ville? Mais, en bonne vérité, est-on sérieux lorsqu'on

émet cette prétention? On devrait comprendre que la conscience et le bon sens la repousseront avec rigueur, mépris et dédain.

Ce qui, en quatrième et dernier lieu, s'oppose au plan proposé par les MM. de Québec, c'est que véritablement l'enseignement que donne l'Université-Laval est de mauvaise qualité et que conséquemment les catholiques de Montréal, de même que le vénérable évêque qui les dirige, ne peuvent en aucune façon consentir à ce qu'il soit donné aux jeunes étudiants de notre ville.

L'enseignement que donne l'Université-Laval est mauvais à deux points de vue. D'abord, il comprend des principes erronés, faux, comme l'a parfaitement prouvé le *Journal des Trois-Rivières* il y a près de deux ans. Pour le Droit, cet enseignement est celui des parlementaires et des gallicans, notamment du fameux Pothier que les élèves de l'Université ont entre les mains, qu'ils doivent consulter comme la plus haute autorité dans la matière, et cela, quoique Pothier renferme des propositions si formellement condamnées par Pie IX qu'elles font encourir l'excommunication *ipso facto* à ceux qui gardent simplement en leur possession les livres, quels qu'ils soient, où elles sont formulées. Pour la Médecine, il est foncièrement matérialiste et athée; c'est là surtout qu'on fait de la science sans Dieu. Les élèves ont même entre les mains, avec approbation au moins de leurs professeurs, sinon d'après leurs recommandations, des livres qui recèlent plus d'une abomination. On y lit, par exemple, que les extases de St. Paul, de Ste. Thérèse et de tous les autres, dont parle l'Écriture ou l'histoire ecclésiastique, ne sont ni plus ni moins que des maladies nerveuses.

Dans les parties où cet enseignement ne blesse pas directement la saine doctrine, il est encore souverainement mauvais, parcequ'il est la mise en pratique complète et parfaite du naturalisme. Pour le faire voir, nous rappellerons que la religion doit pénétrer et vérifier tout enseignement ou si l'on veut, que tout enseignement doit faire briller une des faces de la vérité religieuse. Il en est nécessairement ainsi, puisque Dieu lui-même daigne nous dire que toute science vient de lui. Or, on comprend, sans qu'il soit besoin de démonstration, que s'il est un enseignement où la religion doive jouer un grand rôle, c'est celui du Droit et de la Médecine. En effet, les

plus hautes questions de morale et de théologie sont intimement liées à un grand nombre de questions du domaine de ces deux sciences. Si l'on en doute, relativement aux questions de médecine surtout, qu'on étudie le savant travail qu'a publié le Dr. Frédault, il y a quatre ans environ, dans la *Revue du Monde Catholique*, et cette seule étude convaincra les plus incrédules que nous disons bien réellement la vérité.

Etant admis que la religion est le sel qui empêche la science de se corrompre, le principe qui lui communique la vie et la vertu d'éclairer véritablement, demandons-nous maintenant comment procède l'Université-Laval dans l'enseignement du Droit et de la Médecine ? Il est douloureux, mais nécessaire de l'avouer : elle procède en véritable Université athée, car cet enseignement, elle le donne absolument en dehors de toute religion. Elle veut par là se montrer libérale en rendant ses cours accessibles à tous les jeunes gens, quelles que soient leurs convictions religieuses. Nous disons si exactement vrai que mahométans, bouddhistes, juifs, protestants et catholiques peuvent suivre ses cours sans avoir à biffer un seul mot par scrupule de conscience. Elle ne peut nier qu'il en soit ainsi, car des faits publics viennent déposer contre elle avec une force écrasante. Chaque année, en effet, voit des professeurs protestants monter dans ses chaires de droit et de médecine, puis donner leurs leçons à des étudiants catholiques, tandis que des élèves protestants suivent les cours donnés par des professeurs catholiques, sans trouver matière à aucune réclamation. En vérité, croit-on que les choses se passeraient de cette façon, si les cours de Droit et de Médecine étaient ce qu'ils doivent être dans une Université catholique ? Est-il possible de ne blesser aucune croyance dans l'enseignement du Droit et de la Médecine, si l'on n'en bannit absolument toute idée religieuse ? Non, assurément. Donc l'Université-Laval met la religion tout-à-fait de côté dans son enseignement scientifique, et par là se jette tête baissée dans le plus pur naturalisme ou l'athéisme pratique.

D'ailleurs, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, elle vient elle-même d'avouer, dans un document qu'elle a rendu public, que son enseignement a bien les funestes caractères que nous signalons ici. En disant que, en dehors des cours qu'elle donne, les Evêques

diocésains ont la direction religieuse de leurs jeunes ouailles, elle affirme très-clairement que ces cours ne sont pas sous le contrôle de la religion. Bien peu intelligents seraient ceux qui ne le comprendraient pas.

Avoir donné les raisons pour lesquelles Montréal ne peut pas accepter le plan proposé par les M.M. de Québec, c'est avoir fait suffisamment connaître pourquoi il demande son Université à lui. Montréal veut une Université, parce qu'il la veut franchement catholique. et il a mille fois raison d'avoir cette volonté.

Pour les nations, comme pour les individus, il y a un moment critique, une heure décisive ; cette heure décisive vient de sonner pour nous ; elle restera marquée au cadran de l'histoire. Dieu et le démon nous sollicitent ; l'Eglise met en nous ses plus chères espérances ; les anges nous regardent dans la prière, et le Christ tient la croix suspendue sur nos têtes. Il serait mal à nous de faiblir à ce moment solennel. Partout on jette des cris d'épouvante et d'effroi. Tous ceux qui peuvent lier quelques idées entre elles voient dans le torrent d'iniquités, qui déborde sur le monde, les préparations de catastrophes inouïes et sans exemple dans l'histoire. Nous devons donc faire de courageux et persévérants efforts pour détourner l'orage qui gronde dans le lointain et s'avance lentement sur nos têtes ; nous y sommes d'autant plus obligés que nous avons tout ce qu'il faut pour le conjurer. La génération actuelle est entre les mains du clergé ; s'il le veut, il la façonnera de telle sorte qu'elle soit digne de Dieu, de l'Eglise et de la Patrie. Il règne aujourd'hui dans les Séminaires et les Collèges. S'il veut garder l'empire que Dieu lui a donné pour le plus grand bien de la société, il faut que son enseignement littéraire et scientifique soit foncièrement chrétien ; il faut que, par ses soins, une Université vraiment catholique s'élève majestueusement dans notre beau Canada. Montréal aujourd'hui travaille de toutes ses forces à réaliser cet idéal, que lui montre l'esprit de foi, afin de conjurer les maux qui nous menacent.

Une Université catholique ! Quel puissant levier pour le bien ! Quelle redoutable forteresse contre le mal ! Quel malheur que l'Université-Laval, malgré les nombreuses et persévérantes représentations qu'on lui a faites, n'ait jamais voulu comprendre ce qu'attendaient d'elle l'Eglise et la Patrie ! Si elle avait eu l'esprit qui

devait l'animer. loin de chercher à entraver le grand mouvement catholique qui commençait à se faire parmi nous, elle se serait mise à la tête de ce mouvement et lui aurait imprimé une force irrésistible. Cette force eut été la sienne.

L'Université-Laval, il est vrai, n'a pas reculé devant d'énormes sacrifices pécuniaires ; matériellement, elle a exécuté de grandes choses. Ses bâtimens, ses bibliothèques, ses musées excitent l'admiration, même des étrangers ; mais tout cela n'a cependant qu'un mérite bien secondaire. Elle aurait dû se souvenir qu'avant tout elle avait pour mission de développer la grande pensée de foi de nos Evêques, pensée dont elle était destinée à être le glorieux fruit. Elle a perdu de vue cette pensée et, par une incroyable et déplorable aberration, elle s'est prise d'admiration pour l'Université de Paris, qui est ce que l'on sait, et s'est mise en frais de l'imiter. Cet ingrat et funeste travail l'a tellement discréditée qu'il faut aujourd'hui songer sérieusement à fonder une nouvelle institution qui soit ce qu'elle aurait dû être. Si donc elle croit devoir accuser quelqu'un d'être la cause de ses tribulations présentes, qu'elle n'accuse qu'elle-même.

Dans un prochain travail nous combattons les raisons que l'Université-Laval fait valoir en sa faveur. (*)

LUTHI.

(*) Extrait du *Franc-Parleur* du 30^e Nov. 1892.